



L'analyse

Les Fabriques de la Connaissance

Le vieillissement démographique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Quels enjeux de développement économique au travers
de la Silver économie ?*



Un partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Agences d'urbanisme
au service de la connaissance et de l'action publique

Avec une part de séniors équivalente à 23% de sa population, soit un peu plus de 1,1 million de personnes âgées de plus de 65 ans, **la région Provence-Alpes-Côte d'Azur figure parmi les régions françaises les plus « vieillissantes » après la Nouvelle-Aquitaine et la Corse.** Au côté de ces deux dernières régions, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur partage également la caractéristique démographique de compter, depuis 2018, plus de séniors que de jeunes de moins de 20 ans (102 séniors pour 100 jeunes, qui caractérise son « indice de vieillissement en 2019 »).

Selon les dernières projections démographiques de l'Insee, le vieillissement démographique devrait encore s'intensifier mais de façon un peu moins marquée en région que pour la population française dans son ensemble. **La part des séniors dans la population française augmenterait de 9 points pour s'établir, à l'horizon 2070, à 29% contre 31% en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 8 points).** La région pourrait ainsi compter près de 1,6 million de personnes âgées de plus de 65 ans dont deux fois plus de « très âgées », c'est-à-dire de personnes de plus de 85 ans. Dans d'autres régions françaises, le vieillissement serait encore plus marqué, la part de séniors pouvant atteindre 33% en Bretagne, 34% en Nouvelle Aquitaine et 36% en Corse. Sous l'effet de ces dynamiques, un changement dans la répartition spatiale de la population sénior pourrait ainsi s'observer : l'ouest du pays vieillirait de façon significative et, bien qu'ayant une part de séniors toujours supérieure à la France métropolitaine, le profil démographique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rapprocherait de la moyenne des autres régions françaises.

Le vieillissement démographique de la population française, comme plus largement européenne, n'est pas un phénomène nouveau. Concomitamment à la prise de conscience de son caractère inéluctable, **l'idée que les personnes âgées aient des besoins spécifiques à satisfaire, que celles-ci puissent constituer un marché à occuper, et que ce marché soit pourvoyeur d'emplois et de croissance s'est imposée.** Pour l'incarner, la filière de la Silver économie est donc créée, via la signature en 2013, sous l'égide des ministres chargés de l'économie et des personnes âgées, d'un contrat de filière censé parachever le travail de structuration et d'animation d'une filière industrielle du vieillissement.

Aujourd'hui, et alors que la filière rencontre encore des difficultés pour émerger et se concrétiser, elle est présentée comme une filière permettant de soutenir les personnes âgées dans leurs projets de vieillir à leur domicile (encore appelé le « virage domiciliaire ») et plus largement une filière du « bien-vieillir ». Derrière cette expression, il y a l'idée d'une **adaptation nécessaire de la société au vieillissement, dans le sens d'une société plus inclusive au « grand âge »**, ce dernier regroupant sous le même vocable des personnes âgées aux problématiques très différentes.

Dans cette perspective, l'adaptation de la société au grand âge recouvre un grand nombre de problématiques qui touchent notamment à l'accès à la santé, à la prévention de la perte d'autonomie, à l'adaptation des logements et de l'espace public, au développement de structures d'accompagnement, sans oublier la lutte contre l'isolement social des personnes âgées ou encore le soutien aux aidants. Il en résulte une grande hétérogénéité d'acteurs et **une grande diversité d'activités économiques et sociales impliquées qui représentent en région un peu plus de 100 000 emplois dont 60 000 peuvent être considérés comme le cœur de la « filière » de la Silver économie.** Parmi ceux-ci, les services d'aide à la personne sont les plus nombreux (25 000 emplois), suivis par les hébergements médico et sociaux.

Synthèse	2
1. Une population sénior au profil hétérogène laissant transparaître des fragilités sociales et territoriales	4
1.1. Provence-Alpes-Côte d'Azur : une part de séniors plus élevée qu'au niveau national mais qui n'en fait pas la région française la plus âgée.....	4
1.1.1 Une rétrospective du vieillissement de la population en France.....	4
1.1.2 Un doublement des « plus de 85 ans » d'ici 2050 qui ne singularise pas la région	8
1.2 Le profil des seniors en Provence-Alpes-Côte d'Azur	12
1.2.1 Un niveau de revenu médian proche de la moyenne nationale mais masquant de gros écarts entre retraités et de fortes disparités territoriales	12
1.2.2 Des ménages séniors qui se maintiennent dans de grands logements, dont ils sont majoritairement propriétaires	17
2. Le vieillissement de la population comme moteur du développement économique régional : méthodes et résultats	22
2.1 Vers une définition de la filière de la Silver économie : des choix méthodologiques.....	22
2.2 Prendre en compte le rôle économique des personnes âgées au regard de leur poids dans la population : une première évaluation en région	23
2.2.1 La filière élargie de la Silver économie compterait près de 50 000 établissements en région et plus de 104 000 emplois salariés privés	23
2.2.2 Un cœur de filière, fort de plus de 3 500 établissements et de plus de 50 000 emplois.....	31
3. Une filière économique comme une autre ?.....	37
3.1 Aux origines de la filière de la « Silver économie » en France et en Région	37
3.1.1 À l'origine, une filière créée sous une impulsion forte des pouvoirs publics pour faire du vieillissement une source de croissance pour l'économie française	37
3.1.2 L'Opération d'Intérêt Régional Silver Eco, au cœur d'un écosystème régional.....	38
3.2 La parole aux acteurs régionaux	39
3.2.1 Une filière, à mi-chemin entre l'économie et le social	42
3.2.2 ... caractérisée par une grande hétérogénéité d'acteurs, aux problématiques spécifiques	43
3.2.3 Une « filière » qui appelle des réponses de nature différente.....	46
Annexe.....	50

1. Une population sénior au profil hétérogène laissant transparaître des fragilités sociales et territoriales

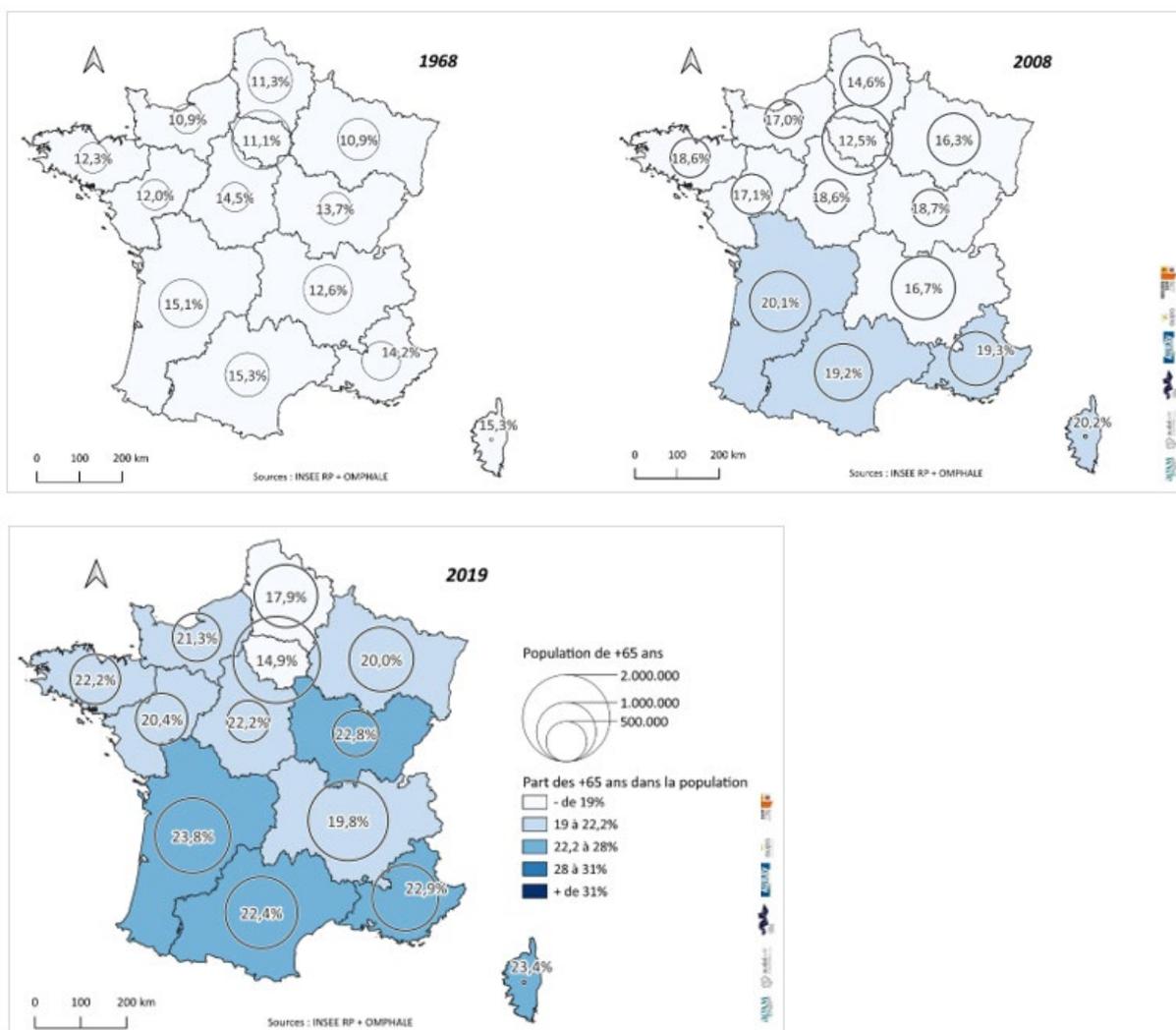
1.1. Provence-Alpes-Côte d'Azur : une part de séniors plus élevée qu'au niveau national mais qui n'en fait pas la région française la plus âgée

1.1.1 Une rétrospective du vieillissement de la population en France

Le nombre de personnes âgées, tout comme leur poids relatif dans la population, augmente en France depuis plusieurs décennies. Ce vieillissement démographique, qu'expérimente aussi tous nos voisins européens, s'observe dans toutes les régions françaises et dans des proportions assez semblables.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en l'espace d'une cinquantaine d'années, le poids des séniors dans la population totale s'est accru de 9 points. **Les plus de 65 ans y représentent désormais près d'un quart de la population (23%), soit un peu plus de 1,1 millions de personnes.** Cette hausse s'observe sur l'ensemble des sous-classes d'âge. Le poids des « 65-74 ans », « 75-84 » ans et des « plus de 85 ans » ont en effet augmenté dans des proportions identiques (+ 3 points chacune).

Figure : La population des « 65 ans et plus », par région, entre 1968 et 2019 (Source – INSEE-RP)



Avec 23 % de séniors, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au-dessus de la moyenne nationale de 3 points. Il existe une légère sur-représentation de séniors puisque la région représente 7,6% de la population française et, dans le même temps 8,8% des séniors de France.

Bien qu'ayant une part de séniors supérieure au taux national, **Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pourtant pas la région où le vieillissement démographique est le plus marqué.** La Nouvelle-Aquitaine et la Corse ont une part de séniors légèrement plus élevée.

Des disparités infrarégionales

Tous les départements de la région ont enregistré une croissance, plus ou moins notable, de leur population âgée. Les départements alpins et le Var sont ceux qui ont enregistré sur la période 1968-2019 la plus forte progression de la part de séniors dans leur population totale (+12 points). **En 2019, ce sont en particulier les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var qui comptent la plus forte proportion de population âgée de plus de 65 ans (26%).** À l'opposé, le département des Bouches-du-Rhône demeure en 2019 le département le plus jeune de la région bien que sa part de séniors n'ait, elle aussi, cessé de croître depuis plusieurs décennies.

À l'échelle des intercommunalités, celles qui ont la part de séniors la plus importante se concentrent dans le département du Var, notamment sur le littoral. Dans la Communauté de Communes des Lacs et Gorges du Verdon, la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération, et la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, les plus de 65 ans représentent près d'un habitant sur trois.

Figure : La population des « 65 ans et plus » de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019 (Source – INSEE-RP)

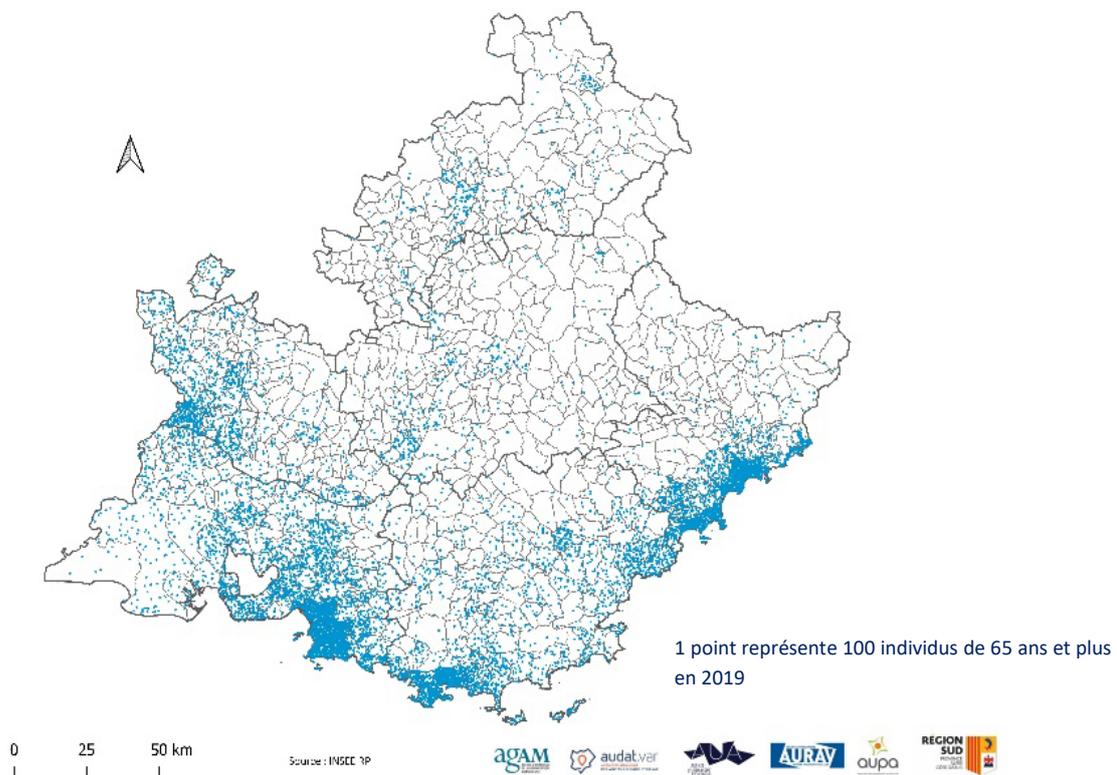
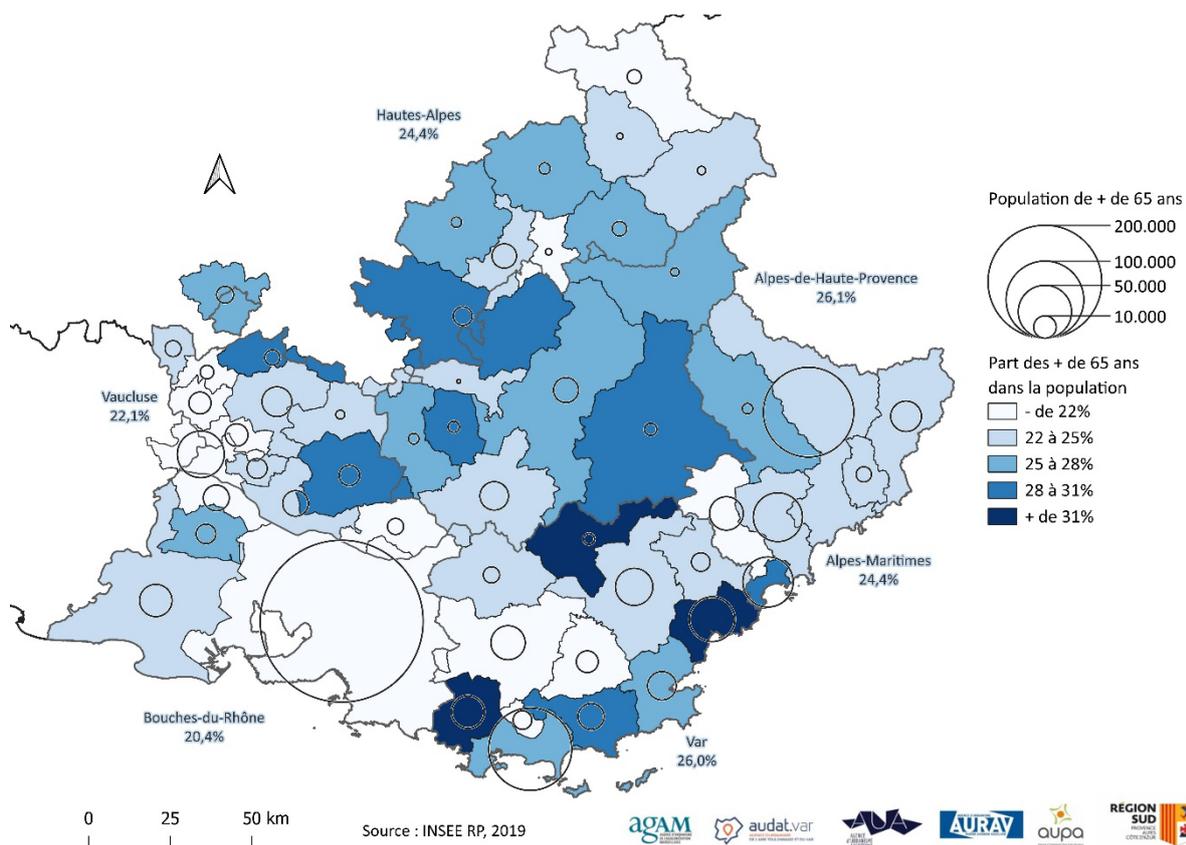


Figure : La population des « 65 ans et plus » au sein des intercommunalités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019 (Source – INSEE-RP)



Les trois métropoles régionales présentent des profils assez différents. Alors que la part des plus de 65 ans représentent tout juste 20% dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence, cette part s'élève à près de 24% pour la métropole de Nice Côte d'Azur et dépasse les 25% dans le cas de la métropole de Toulon Provence Méditerranée.

Une attractivité de personnes âgées relativement faible

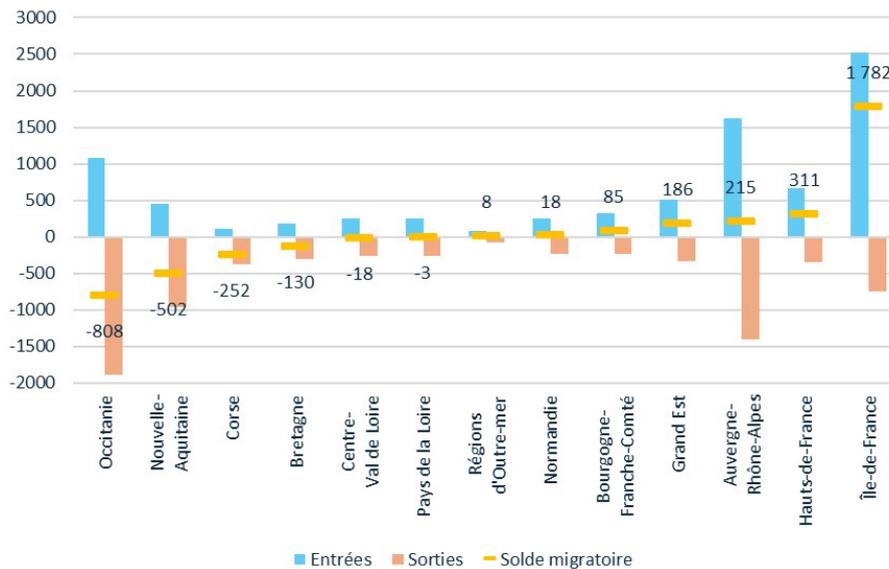
Si le vieillissement est pour l'essentiel le fait de populations déjà installées au sein de la région, il est aussi, de façon plus marginale dans le cas de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le fruit de migrations de populations séniors en provenance d'autres régions. En 2018, 8 300 personnes âgées de « 65 ans ou plus » sont venues s'installer en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tandis que 7 400 ont quitté la région, soit un excédent d'un peu plus de 900 habitants.

La majorité des nouveaux entrants ont entre 65 et 74 ans (60%), ce qui correspond à la moyenne nationale. Les « 75-84 ans » sont en revanche un peu plus nombreux, constituant 26% des entrants contre 24% en moyenne. La part des personnes très âgées (« 85 ans ou plus ») est, quant à elle, plus faible qu'au niveau national (13% contre 16% au niveau national).

Avec un rapport de 0,8 habitant nouveau pour 1000 habitants déjà installés, il apparaît que **la région Provence-Alpes-Côte d'Azur attire moins de population sénior que d'autres régions** comme la Corse (6 nouveaux habitants pour 1 000 habitants déjà installés), la Bretagne (5), l'Occitanie (4) ou encore la Nouvelle Aquitaine (4).

En plus d'attirer moins, **la région Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre également plus de sorties de sa population sénior qui lui préfère les autres régions littorales de la moitié sud du pays**. Il en résulte que le solde migratoire de la région avec l'Occitanie (solde de -808 personnes), la Nouvelle-Aquitaine (-502) et ou encore la Corse (-252) lui est très défavorable. À l'inverse, on note sans surprise qu'il y a beaucoup plus d'arrivées de séniors d'Île de France que de départs vers l'Île-de-France (+1 782 personnes). 30% des séniors venus s'installer en Provence-Alpes-Côte d'Azur résidaient auparavant en région parisienne.

Figure : Les migrations résidentielles inter-régionales de la population sénior en 2018 (Source – INSEE-RP)



Note de lecture : entre le 2 janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019, 1 081 personnes âgées de 65 ans ou plus sont venues s’installer dans une commune de Provence-Alpes-Côte d’Azur alors qu’elles résidaient au 1^{er} janvier 2018 dans une commune d’Occitanie. Dans le même temps, 1 889 personnes âgées de 65 ans ou plus ont migré dans le sens inverse. Ainsi, le solde migratoire de Provence-Alpes-Côte d’Azur dans ses échanges avec l’Occitanie est de - 808 personnes.

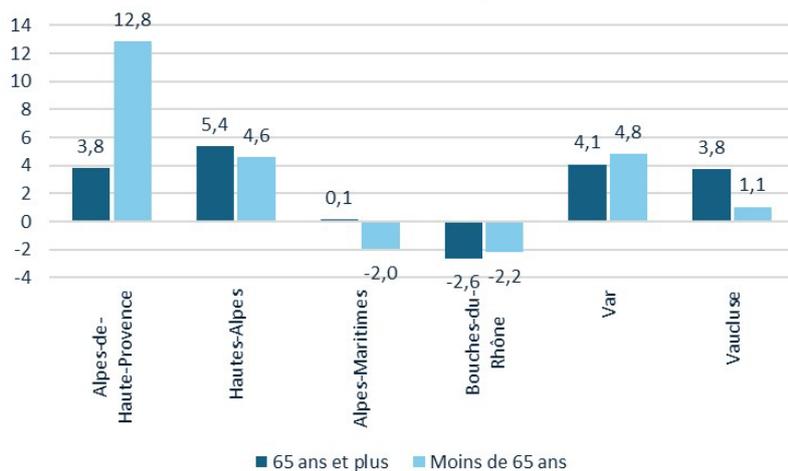
Sur le plan du solde migratoire des populations séniors, la situation des départements est assez hétérogène.

Les Hautes-Alpes (14^{ème}), le Var (23^{ème}), les Alpes-de-Haute-Provence (26^{ème}) et le Vaucluse (27^{ème}) font partie des 30 départements de France métropolitaine qui enregistrent le solde migratoire des séniors le plus élevé. À l’inverse, les Bouches-du-Rhône présentent une balance migratoire déficitaire pour les personnes âgées de 65 ans ou plus. Pour les Alpes-Maritimes, le solde est faiblement positif.

Les flux migratoires des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes se font beaucoup avec les autres départements de la région, avec plus d’arrivées que de départs. Le Vaucluse est également attractif pour le reste de la région mais connaît également des flux importants avec l’Occitanie. Le Var et les Alpes-Maritimes échangent beaucoup avec la moitié nord de la France et en particulier avec l’Île-de-France. Le solde migratoire avec la région parisienne est positif dans les deux cas, mais si le Var gagne des séniors dans les mouvements avec la partie nord, les Alpes-Maritimes en perdent. La mobilité résidentielle des séniors résidant dans les Bouches-du-Rhône est assez faible. Les mouvements se font plutôt à l’intérieur du département et dans une moindre mesure avec l’Occitanie.

En termes d’âge, **le Var est particulièrement attractif auprès des « 65-74 ans », comme les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes qui sont également, quant à eux, attractifs sur la tranche des plus âgés, celle des « 85 ans et plus ».** Ces constats vont de pair avec l’évolution des caractéristiques en termes de modes de vie : des gains importants de couples sans enfant sont mesurés dans le Var, les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence. Sur le même segment de ménages, des pertes sont mesurées dans les Bouches-du-Rhône. Dans les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse, le nombre de personnes vivant hors ménage augmentent : il s’agit notamment de pensionnaires d’établissements pour personnes âgées.

Figure : Taux de solde migratoire infranational des « 65 ans ou plus » et des « moins de 65 ans » (pour 1000 habitants) en 2018, selon le département de la région (source INSEE-RP)



Lecture : entre le 2 janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019, il y a eu dans les Alpes-de-Haute-Provence 738 arrivées de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 577 départs, soit un solde de + 161 personnes. La population moyenne de la tranche d'âge au cours de l'année est de 42 375 personnes. Par conséquent, le taux de solde migratoire est de + 3,8 pour 1000 habitants. Le champ correspond aux personnes recensées présentes en France le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019.

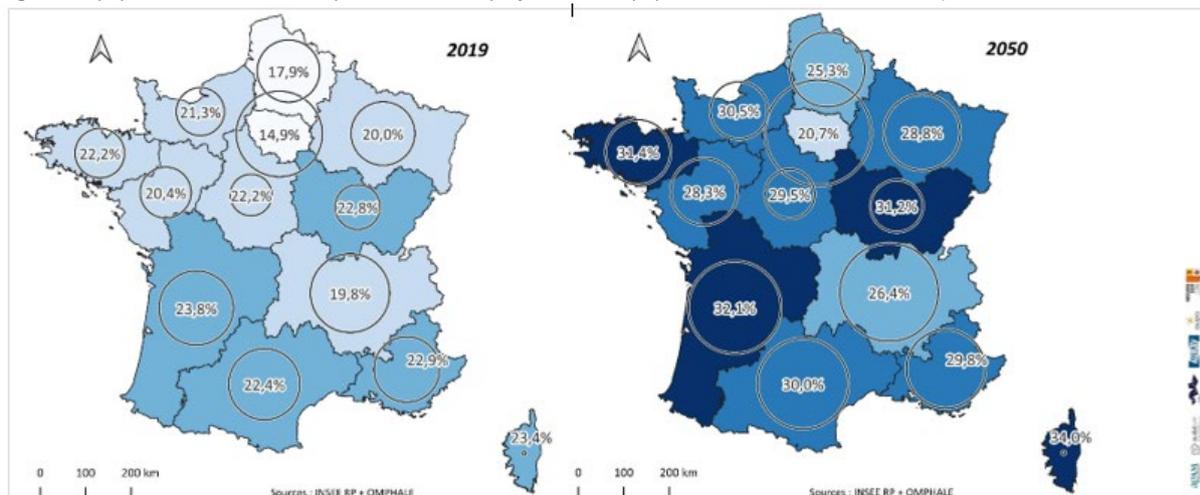
1.1.2 Un doublement des « plus de 85 ans » d'ici 2050 qui ne singularise pas la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Toutes les régions françaises verront leur nombre de séniors croître à l'horizon 2070.

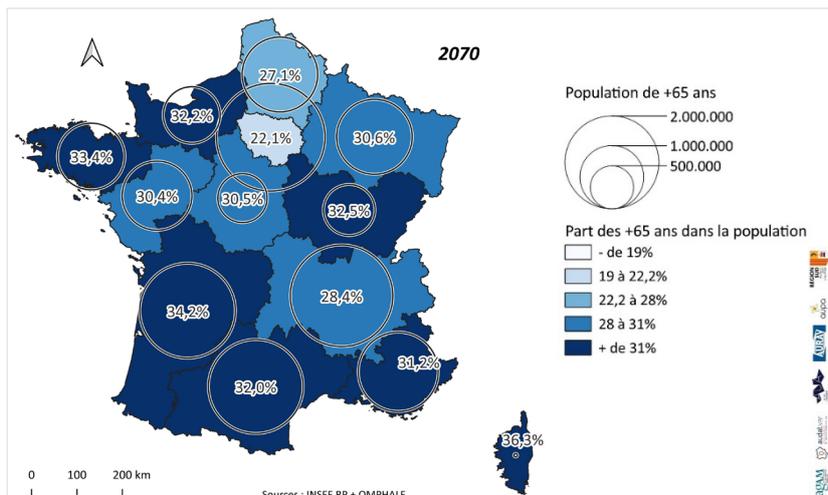
Selon les projections de l'Insee, **la part de séniors en France métropolitaine devrait augmenter de près de 10 points pour atteindre presque 30% à l'horizon 2070¹** – contre 20% en 2019. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la croissance de la part des séniors y serait un peu plus modérée. Elle ne serait « que » de 8 points et atteindrait **31 % à l'horizon 2070, soit 450 000 personnes âgées en plus**. Dans d'autres régions françaises, le vieillissement serait bien plus marqué. La part des séniors pourrait atteindre 36 % en Corse, 34% en Nouvelle-Aquitaine et 33% en Bretagne.

Sous l'effet de ces dynamiques, s'observerait donc un changement dans la répartition spatiale de la population sénior et le profil démographique des régions : **les fortes proportions de séniors gagneraient l'ouest du pays et, bien qu'ayant une part de séniors toujours supérieure à la France métropolitaine (+ 2 points), le profil de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rapprocherait de la moyenne des autres régions françaises**.

Figure : La population des « 65 ans et plus » en 2019 et projection de la population sénior en 2050 et 2070 (Source – INSEE-RP - OMPHALE)



¹ Selon le scénario central de la projection Omphale de l'Insee.



À l’horizon 2070, la région Provence-Alpes-Côte d’Azur pourrait compter 1,6 millions de personnes âgées de plus de 65 ans, soit 450 000 séniors de plus qu’en 2019, dont environ 256 000 âgés de plus de 85 ans.

La population « des très âgés », c’est-à-dire celle de plus de 85 ans, s’accroîtrait donc particulièrement fortement au point de doubler d’ici 2050, et d’être multipliée par 2,3 à l’horizon 2070. Leur part dans la population atteindrait ainsi les 9%. À contrario, la part des 65-74 ans resterait stable entre 2019 et 2070 alors que celle des 75-84 ans augmenterait de 4 points pour atteindre 11% de la population en 2070 contre 7% en 2019².

Figure : Part de séniors dans la population, en Provence-Alpes-Côte d’Azur (Source : INSEE-RP)

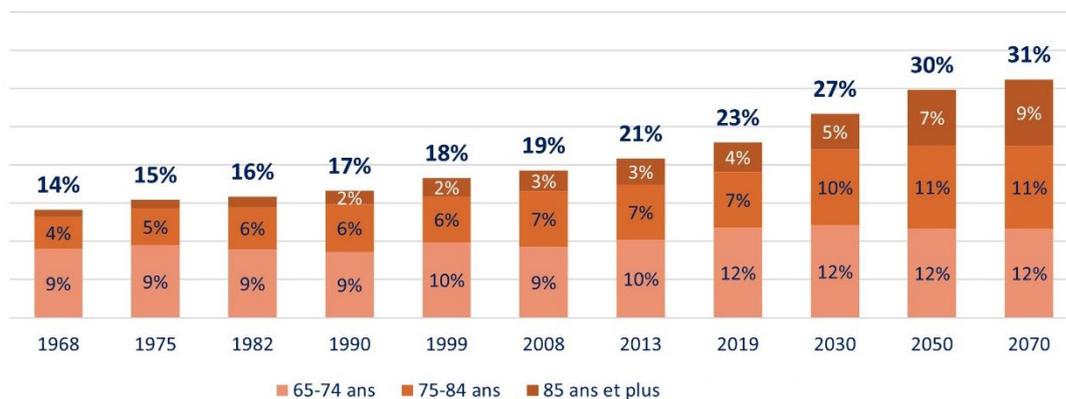
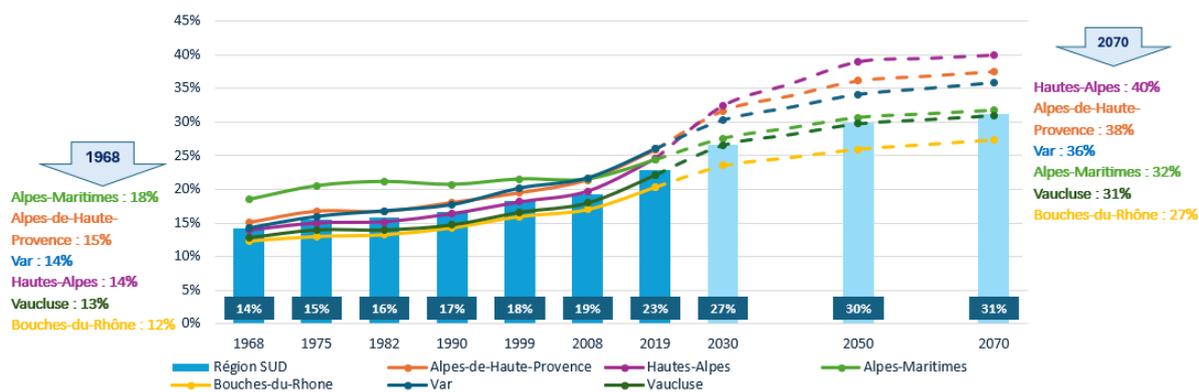


Figure : Evolution de la part des séniors dans la population par département (Source : INSEE-RP)

² La catégorie des « 65-74 ans » augmenterait de 5 000 personnes, celle des « 75-84 ans » s’enrichirait de 187 000 personnes.

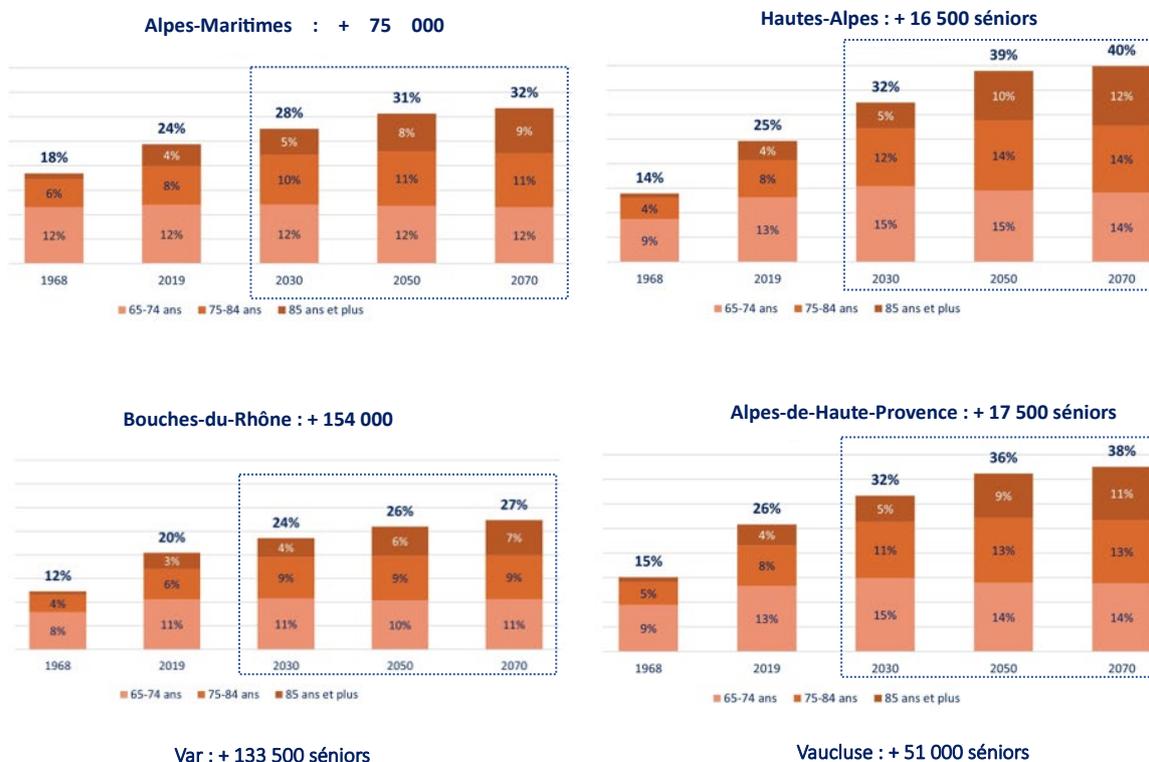


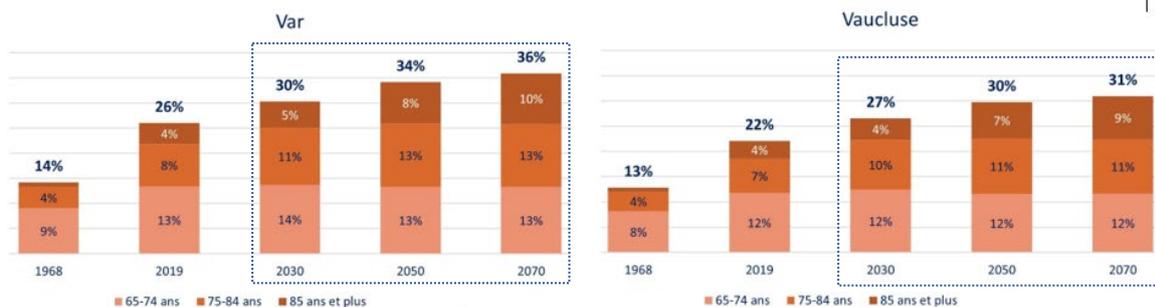
Sous l'effet d'un vieillissement généralisé, les départements de la région devraient présenter à l'horizon 2070 des profils démographiques encore plus différenciés qu'aujourd'hui.

Selon les projections, dans le département des Hautes-Alpes, la population âgée de plus de 65 ans représenterait 40% de sa population totale contre 25% aujourd'hui. Cette part s'élèverait à 38% pour les Alpes-de-Haute-Provence (+ 12 points), ce qui en ferait le second département le plus âgé et atteindrait 36% pour le Var (+ 10 points), le classant au troisième rang des départements séniors. Le département des Bouches-du-Rhône resterait encore le département le plus jeune avec 27% de séniors (+ 7 points depuis 2019).

La structure de la population sénior n'évoluerait pas de la même façon selon les départements. Les Hautes-Alpes, mais également les Alpes-Maritimes, connaîtraient en particulier une augmentation des « très âgés » et une baisse de la part des 65-74 ans. Le Var et les Bouches-du-Rhône enregistreraient une augmentation des séniors au niveau de toutes les tranches d'âge. Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse auraient la particularité de bénéficier d'une stabilisation de la population des 65-74 ans mais d'une augmentation de celle des « très âgés ».

Figure : Part des séniors dans les départements par sous-classe d'âge, à l'horizon 2070



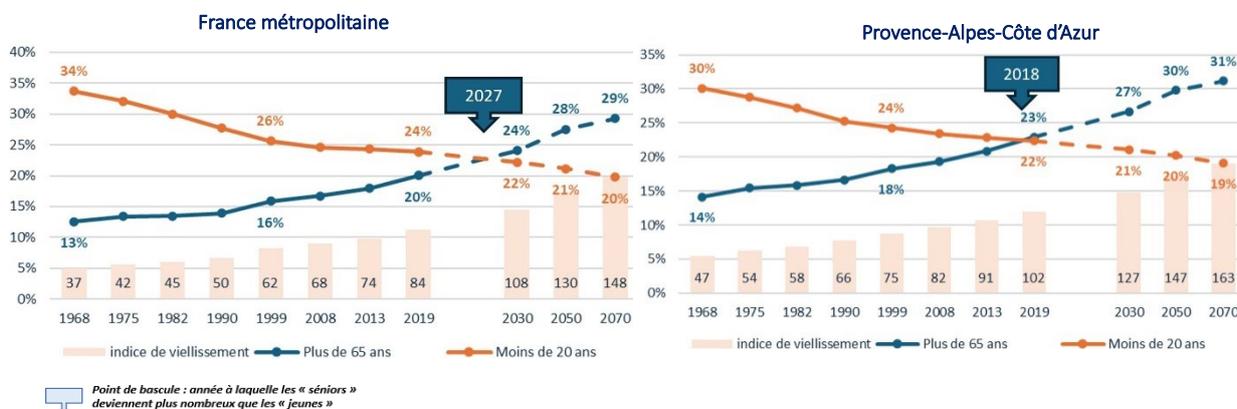


Un indice de vieillissement dégradé mais qui se rapprocherait de la moyenne nationale

Sous l'effet conjugué de la hausse de la part des séniors et de la baisse de la part des jeunes (moins de 20 ans) dans la population à l'horizon 2070, « l'indice de vieillissement », c'est-à-dire le rapport de la population des « 65 ans et plus » sur celle des « moins de 20 ans »³, va continuer à se dégrader en région Provence-Alpes-Côte d'Azur mais de façon moins marquée que la moyenne nationale. Au final, l'écart important, dans ce rapport du nombre de jeunes au nombre de séniors, qui singularise assez négativement la région Provence-Alpes-Côte d'Azur devrait se résorber au point de ne plus caractériser celle-ci.

Alors que la France métropolitaine compte encore, en 2019, une part de jeunes (moins de 20 ans) supérieure à la part des séniors (plus de 65 ans) – 84 séniors pour 100 jeunes –, ce n'est plus le cas de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a connu dès 2018 un point de bascule avec plus de séniors que de jeunes – seules la Corse et la Nouvelle Aquitaine ont connu un basculement plus précoce. À l'horizon 2070, les prévisions de l'Insee montrent un rapprochement des indices de vieillissement. Avec un rapport de 148 séniors pour 100 jeunes en France contre 163 séniors pour 100 jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'écart entre les indices de vieillissement de la région de la moyenne nationale se réduirait de 3 points entre 2019 et 2070.

Figure : Indice de vieillissement de la population en France métropolitaine et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Source : INSEE-RP)



Au niveau départemental, l'indice de vieillissement devrait fortement se dégrader dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Var. Ceux-ci devraient connaître un indice de vieillissement supérieur à 200 dès 2050 (plus de 200 « séniors » pour 100 « jeunes ») et dès 2070 pour le Var. La part de séniors semblerait se stabiliser à partir de 2050, mais la perte de « jeunes » continuerait d'augmenter le phénomène de vieillissement de la population.

³ Si le rapport est supérieur à 100 : les « séniors » sont plus nombreux que les « jeunes ». Un rapport de 117 exprime 117 séniors pour 100 jeunes ou 11,7 séniors pour 10 jeunes.

Les Alpes-Maritimes qui ont été le premier département à disposer d'une population de séniors supérieure aux « jeunes » (depuis 2010) devraient voir leur indice de vieillissement croître de manière relativement modérée pour atteindre un niveau de 170 soit « 170 jeunes » pour 100 « séniors » en 2070.

Enfin, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, départements disposant historiquement de la population la plus « jeune », devraient tout de même connaître un basculement en 2023/2024 et donc connaître un indice de vieillissement supérieur à 100 en 2070 (150 pour le Vaucluse et 133 pour les Bouches-du-Rhône).

1.2 Le profil des séniors en Provence-Alpes-Côte d'Azur

1.2.1 Un niveau de revenu médian proche de la moyenne nationale mais masquant de gros écarts entre retraités et de fortes disparités territoriales

Conformément à ce que l'on observe au niveau national, **les personnes âgées disposent en région d'un revenu médian plus élevé que le reste de la population. Il s'élève à 2 000 euros mensuels en moyenne pour la catégorie des 60-75 ans, à 1 916 euros pour les 75 ans et plus, contre 1 860 euros pour la population régionale dans son ensemble⁴.**

Comme dans le reste de la France, on observe ainsi que le revenu des personnes âgées décroît avec l'âge ; le revenu des 75 ans et plus affichant un revenu médian en léger recul par rapport à la catégorie des 60-75 ans⁵. À la différence de la France toutefois, l'écart de revenu entre ses deux sous-catégories d'âge est plus faible en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France où l'on observe un décrochage assez net entre les + de 60 ans et les + de 75 ans qui ont un revenu sensiblement moins élevé qu'au niveau régional – 22 500 euros contre plus de 23 000 euros pour les 75 ans en région.

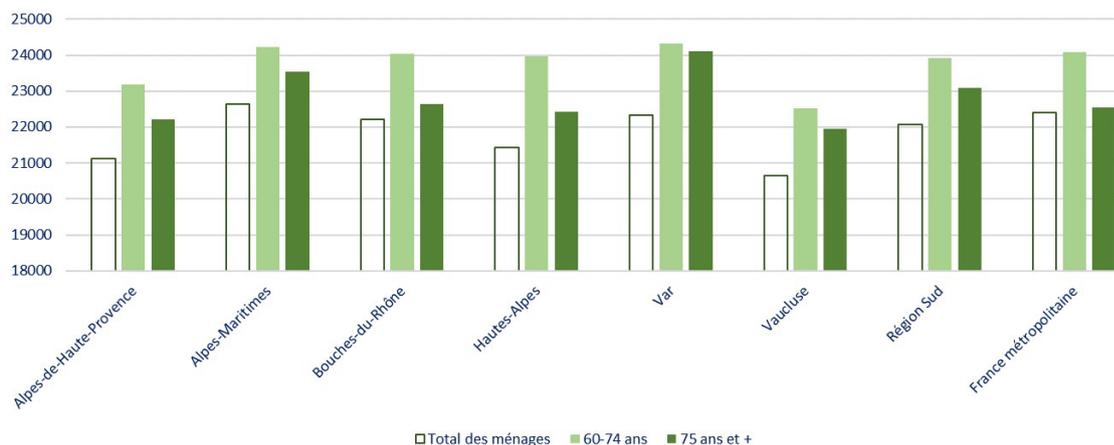
Les inégalités de revenus entre séniors sont particulièrement marquées dans la région, comme le sont les inégalités de revenus dans la population régionale dans son ensemble. Les 10% des séniors les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 3 480 euros, soit un 9^e décile bien plus élevé que la moyenne de la France de province (3 250 euros). À l'autre extrémité de la distribution des revenus, les 10% des séniors les moins aisés ont un niveau de vie faible (1030 euros), plus faible que les 10% des séniors les plus pauvres de France de province (1100 euros). **Le rapport entre les 10% les plus aisés et les 10% les moins aisés est donc plus élevé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en moyenne en France de province** (le rapport interdécile est de 3,4 en région contre 3 en Province).

Au niveau départemental, on observe quelques différences significatives. **Les départements du Vaucluse, et dans une moindre mesure celui des Alpes-de-Haute-Provence, s'illustrent par des niveaux de vie séniors très en deçà des moyennes régionales.** À l'opposé, les séniors du Var bénéficient du revenu médian le plus élevé.

Figure : Revenu médian (€) des séniors selon l'âge du référent du ménage (Sources : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (filosofi), 2020, fichiers détail)

⁴ Au niveau annuel, cela correspond à des niveaux de vie de l'ordre de 24 000 euros en moyenne pour la catégorie des 60-75 ans, 23 000 euros pour les 75 ans et plus, contre 22 400 euros pour la population régionale dans son ensemble.

⁵ Le fait qu'une partie des séniors de la tranche des 60-75 ans soit toujours en activité et que la génération des 75 ans et plus, c'est-à-dire celle née avant les années 1950, compte une plus grande part de femmes seules dont le taux d'activité a pu être faible comptent parmi les principaux facteurs explicatifs à cet écart.



Des revenus majoritairement constitués de pensions, complétés par des revenus du patrimoine

Les revenus des ménages retraités reposent majoritairement sur les pensions, retraites et rentes (à hauteur de 80% pour les ménages de plus de 75 ans) et relativement peu sur les prestations sociales ou encore les aides aux logements (- de 1% du revenu). Celles-ci sont en effet très majoritairement perçues par les locataires et non par les propriétaires occupants qui constituent la situation la plus fréquente chez les personnes âgées, comme on le voit plus loin.

Les revenus liés au patrimoine sont à l'inverse une composante plus importante des ménages séniors, entre 15 et 18% de leurs revenus selon leur âge, contre 11% pour l'ensemble des ménages en région. **En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, leur part dans le revenu des séniors est supérieure de 2 points à ce que l'on observe en moyenne en France (18% contre 16%).** Selon les départements, on note des différences relativement significatives. Ce sont dans les Alpes-Maritimes que cette part est la plus élevée (22% du revenu des séniors pour les + de 75 ans) et dans les Alpes-de-Haute-Provence qu'elle est la plus faible (15% pour les + de 75 ans).

Figure : Part des pensions, retraites, rentes dans le revenu des ménages des « 60 ans et plus » en 2020 (Sources : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), 2020, fichiers détail)

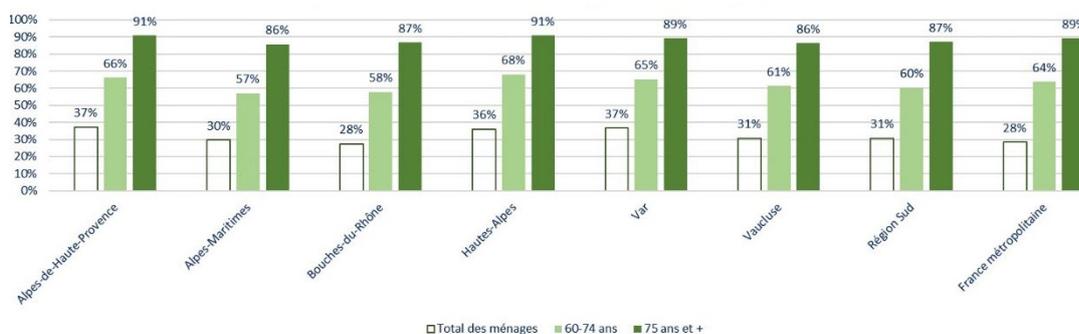


Figure : Part du patrimoine dans le revenu des ménages des « 60 ans et plus » en 2020 (Sources : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), 2020, fichiers détail)

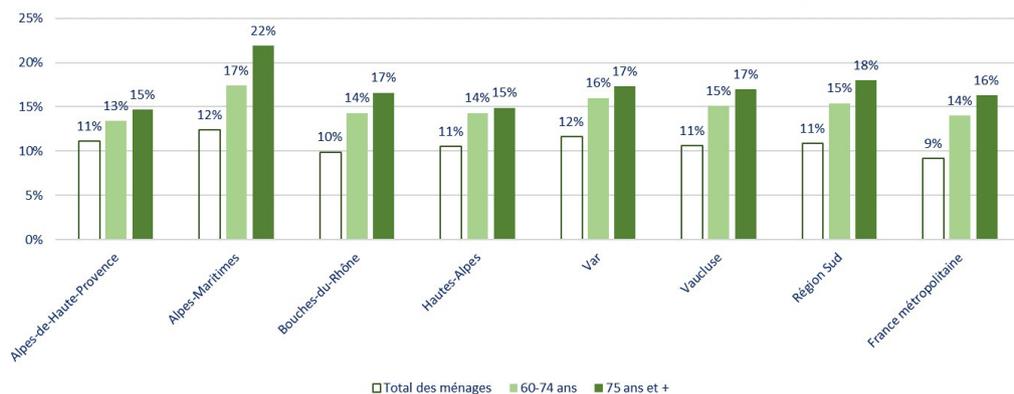


Figure : Composition du revenu des ménages seniors (source : Filosofi 2020)

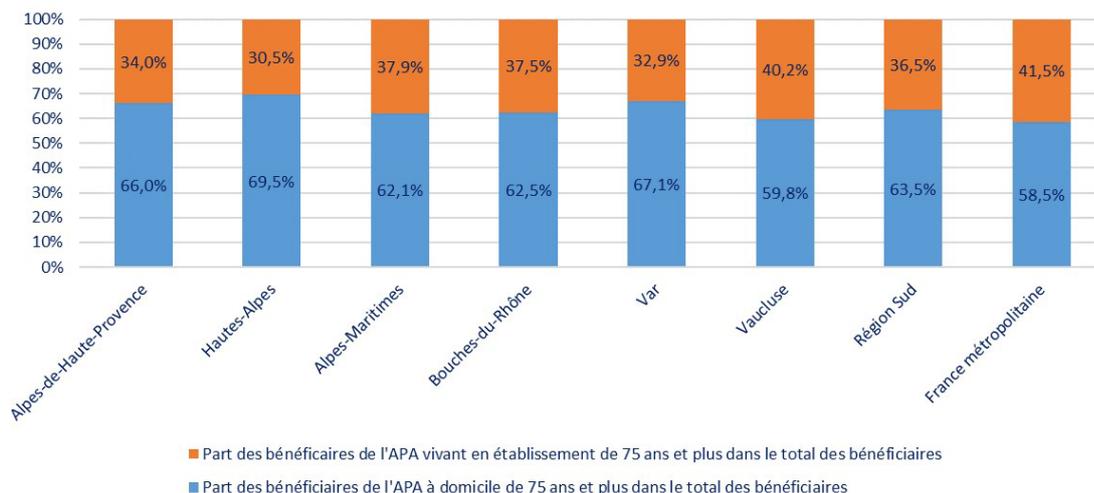
	Part des revenus d'activité (%)		Part des pensions, retraites, rentes (%)		Part des revenus du patrimoine et autres revenus (%)		Part de l'ensemble des prestations sociales (%)	
	60-74 ans	75 ans et +	60-74 ans	75 ans et +	60-74 ans	75 ans et +	60-74 ans	75 ans et +
Alpes-de-Haute-Provence	33	5	66	91	13	15	3	2
Alpes-Maritimes	31	5	57	86	14	15	3	1
Bouches-du-Rhône	42	7	58	87	17	22	4	2
Hautes-Alpes	42	9	68	91	14	17	4	3
Var	34	7	65	89	16	17	3	2
Vaucluse	36	8	61	86	15	17	4	2

Note : le total des lignes ne fait pas 100% en raison de la non prise en compte des impôts directs qui est requise pour le calcul du revenu disponible brut.

18% des personnes âgées de plus de 60 ans perçoivent en région l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

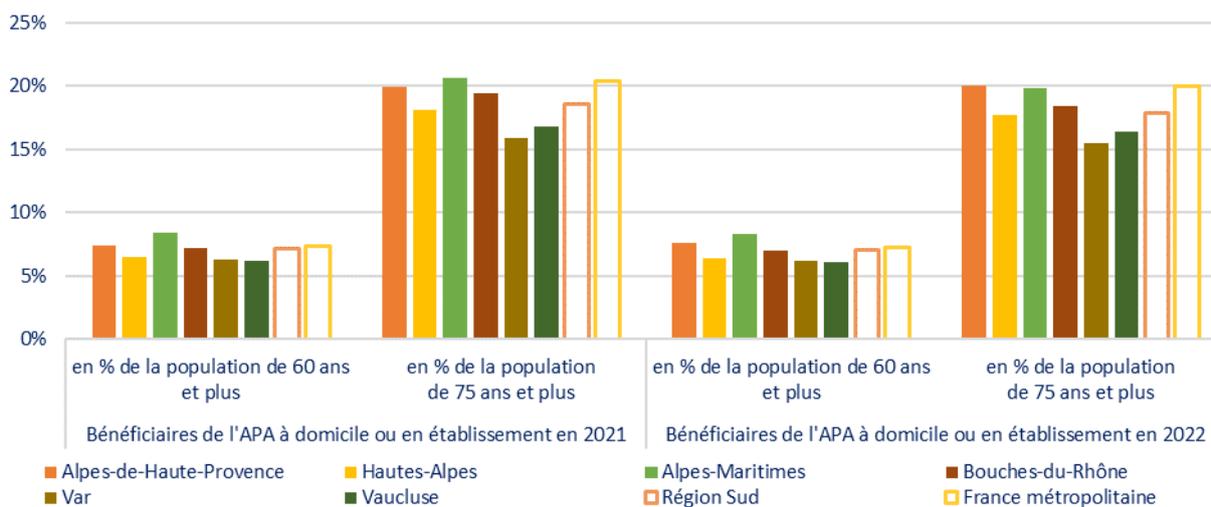
Créée en 2002, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) bénéficie à près de 110 000 personnes en région, soit environ 7% des personnes âgées de plus de 60 ans (taux équivalent à l'échelle nationale). Cette prestation est versée aux personnes âgées de 60 ans et plus, évaluées comme étant en situation de perte d'autonomie, c'est-à-dire en situation de dépendance d'après la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources), et auxquelles une aide est reconnue nécessaire pour accomplir les actes essentiels de la vie.

Figure : Part des bénéficiaires de l'APA de 75 ans et plus, vivant à domicile ou en établissement, en 2022 (Sources : DREES, enquête Aide sociale, bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au 31/12/2021)



L'APA permet ainsi de financer, en partie, les différentes aides (humaines et techniques) auxquelles ces personnes ont recours pour compenser leurs difficultés dans la réalisation des actes de la vie quotidienne, que celles-ci vivent à leur domicile ou en établissement.

Figure : Part des bénéficiaires de l'APA dans la population sénior, en 2021 et 2022 (Sources : DREES, enquête Aide sociale, bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au 31/12/2021)



En région, la part des bénéficiaires de l'APA est stable depuis de nombreuses années. Elle se situe aux alentours de 18% pour la population sénior mais bénéficie surtout aux plus âgés (les 75 ans et plus). 18% d'entre eux en bénéficient contre seulement 7% pour les 60 ans et plus. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ce que l'on observe au niveau national où le taux de bénéficiaires, particulièrement pour les 75 ans et plus, est supérieur de 2 points au taux régional (20% contre 18%).

L'APA est en région davantage mobilisée par les personnes vivant à leur domicile que par celles vivant en établissement. **2/3 des bénéficiaires à l'échelle régionale vivent à domicile.** Ce phénomène est d'autant plus marqué dans les Hautes-Alpes, le Var et les Alpes-de-Haute-Provence.

Selon l'enquête Vie Quotidienne et Santé (VQS) de la DREES, menée auprès de personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile⁶, **on estime en région à 118 000, le nombre de séniors qui, vivant à domicile, sont en situation de perte d'autonomie** – il est à noter que l'évaluation de la dépendance dans l'enquête VQS n'est pas strictement identique à celle de la grille AGGIR utilisée comme critère de versement de l'APA. Selon l'Insee, le taux standardisé de perte d'autonomie qui en résulterait, si la structure de la population des séniors par sexe et âge était la même en région qu'en France, serait très comparable avec le niveau national (7,7 % contre 7,3%).⁷

Si selon cette enquête, un peu moins de 8% des séniors âgés de 60 ans et vivant à domicile sont à considérer comme dépendants, **un pourcentage bien plus élevé d'entre eux (25%) déclarent rencontrer au moins une limitation fonctionnelle** (difficultés pour monter un escalier, pour entendre correctement même en étant appareillé...) et 19 % des difficultés pour se déplacer⁸. Selon de récentes projections de l'Insee, en 2050, 306 000 séniors seraient dépendants dont 71 000 sévèrement dépendants⁹.

Un taux de pauvreté des séniors supérieur de 3 points par rapport à la moyenne nationale

Le taux de pauvreté des séniors compte, comme celui de la population régionale dans son ensemble, parmi les plus élevés en France. Avec en effet un taux de pauvreté de **13,3% chez les 60-74 ans et de 12% chez les 75 ans et plus**, il est supérieur de respectivement 3 points chez les 60-74 ans et de 2 points chez les 75 ans et +. Seule la Corse et la Région Occitanie (pour les 75 ans et +) culminent à des taux supérieurs (respectivement 18,5% et 12,6%)¹⁰.

Dans le **Vaucluse**, en lien avec des niveaux de vie plus faibles, la pauvreté des séniors, comme celle de l'ensemble de la population de ce département, est particulièrement marquée et classe ce département **parmi les trois départements les plus pauvres de France pour les 60-75 ans, voire les 75 ans et plus**. Le taux de pauvreté des 60-74 ans y culmine à 16,2%, soit 6 points au-dessus de la moyenne nationale pour cette classe d'âge. Seuls les départements de la Haute-Corse (17,1%) et de la Seine Saint-Denis (22,9%) affichent des taux de pauvreté supérieurs. À noter que les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence affichent eux aussi des taux de pauvreté de leur population sénior supérieurs de 2 à 3 points aux moyennes nationales. Le Var et les Hautes-Alpes sont, quant à eux, plus proche des taux nationaux.

Figure : Taux de pauvreté des ménages, en 2020 (Sources : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2020, revenus disponibles par unité de consommation et composition du revenu disponible, taux de pauvreté, fichiers détail)

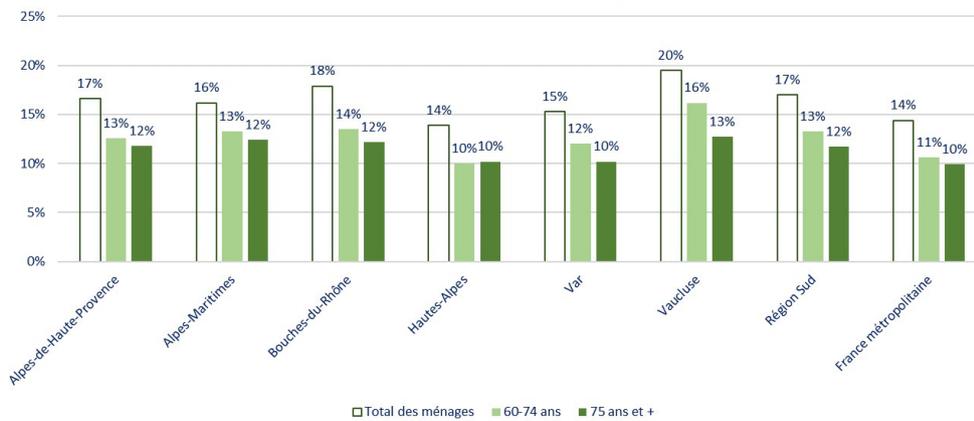
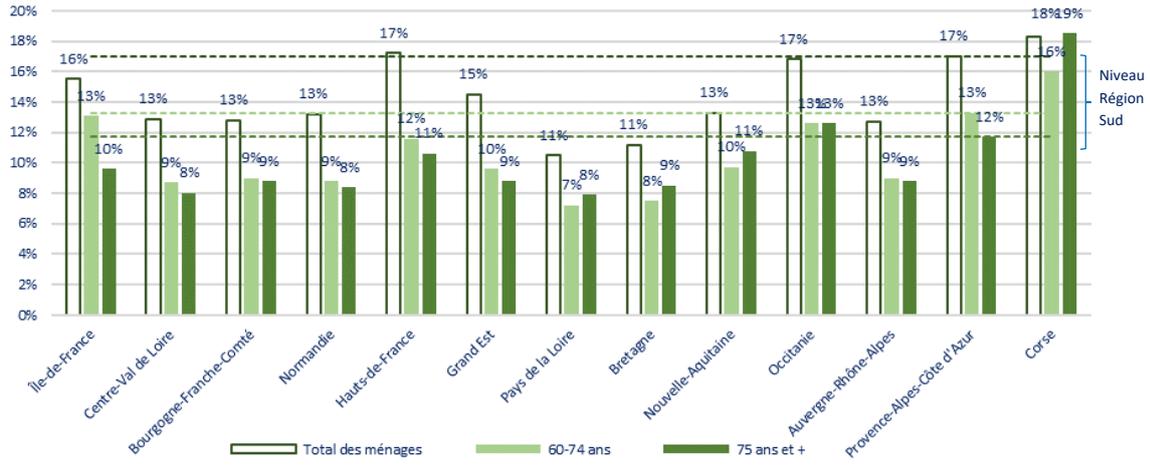
⁶ L'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) attribue à chaque sénior un score en fonction de ses capacités fonctionnelles, de ses difficultés quotidiennes et de l'état de santé qu'il déclare. Au-delà d'un certain score, lorsque les limitations fonctionnelles sont trop nombreuses ou fréquentes, le sénior est considéré en situation de perte d'autonomie.

⁷ INSEE, 2023, *118 000 séniors en perte d'autonomie en Provence-Alpes-Côte d'Azur*.

⁸ INSEE, 2023, *ibid.*

⁹ INSEE, 2022, *Atlas régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les défis d'une région contrastée*.

¹⁰ En France en 2020, d'après le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi), le seuil de pauvreté à 60% utilisé ici, équivaut à un revenu disponible de 1 120 euros par mois par unité de consommation (UC). Ce montant correspond par exemple à 1 120 euros par mois pour une personne occupant seule son logement. En 2020, le taux de pauvreté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'établit à 17%.



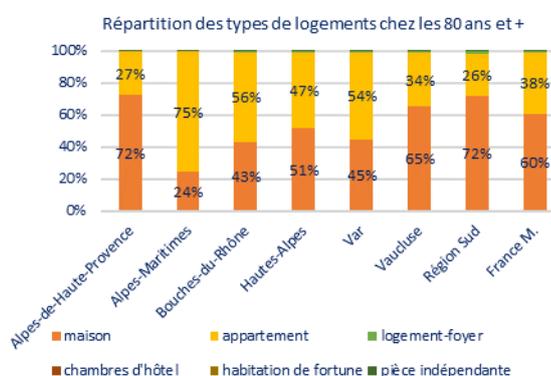
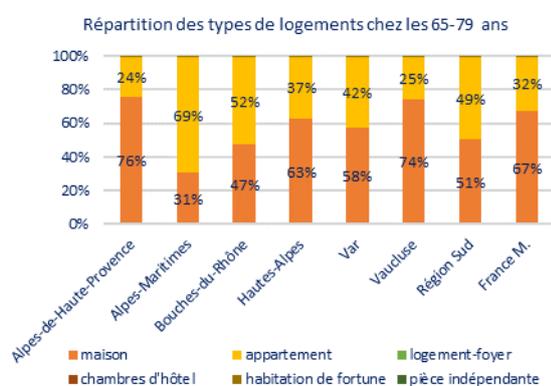
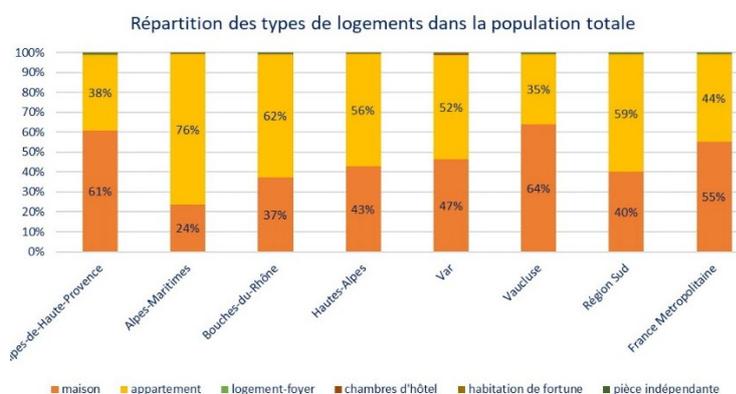
1.2.2 Des ménages seniors qui se maintiennent dans de grands logements, dont ils sont majoritairement propriétaires

La maison individuelle, le logement privilégié des ménages seniors...

Alors que 40% des ménages de la Région vivent en maison individuelle, c'est le cas d'un senior de 65-79 ans sur deux. Cette proportion est encore beaucoup plus élevée pour les personnes très âgées puisqu'elles sont 72% à résider en maison et 26% en appartement. L'hébergement dans d'autres types de logements, comme les logements-foyers par exemple¹¹, est quasi inexistant (moins de 1% des logements).

Figures : Répartition des types de logements (Source : INSEE-RP 2019)

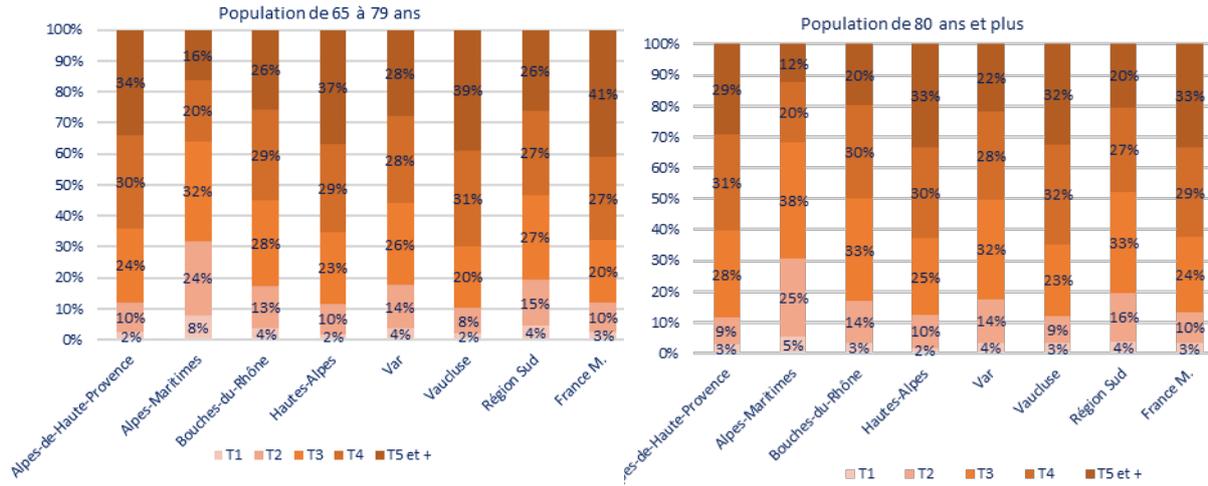
¹¹ Le logement-foyer correspond à un « établissement destiné au logement collectif à titre de résidence principale de personnes, dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux communs affectés à la vie collective. Il accueille notamment des personnes âgées, des personnes handicapées, des jeunes travailleurs, des étudiants, des travailleurs migrants ou des personnes défavorisées » (article L. 631-1 du CCH). Il existe 2 types de logements-foyers : les logements-foyers pour personnes âgées ou handicapées et les résidences sociales (article R 353-159 du CCH). Les logements-foyers correspondent à la catégorie des « logements ordinaires », alors que les maisons de retraites et EHPAD correspondent à la catégorie des « logements non ordinaires ».



Au niveau départemental, on note des différences importantes dans les modes d'habitat. Quel que soit l'âge de la population sénior (65-79 ans et 80 ans et plus), l'habitation en appartement est majoritaire dans les Alpes-Maritimes (70% des logements des 65-79 ans et 75% des 80 ans et +) ou les Bouches-du-Rhône en raison d'un marché immobilier plus tendu. À l'inverse, quel que soit là encore l'âge de la population sénior (65-79 ans et 80 ans et plus), l'occupation en maison est prédominante dans les autres départements, jusqu'à représenter, dans les Alpes-de-Haute-Provence, 76% des logements des 65 ans et plus et encore 72% pour les 80 ans et plus, et dans le Vaucluse, 74% des logements des 65-79 ans et 65 % des logements des 80 ans et plus.

... dans lequel les séniors vivent plutôt seuls

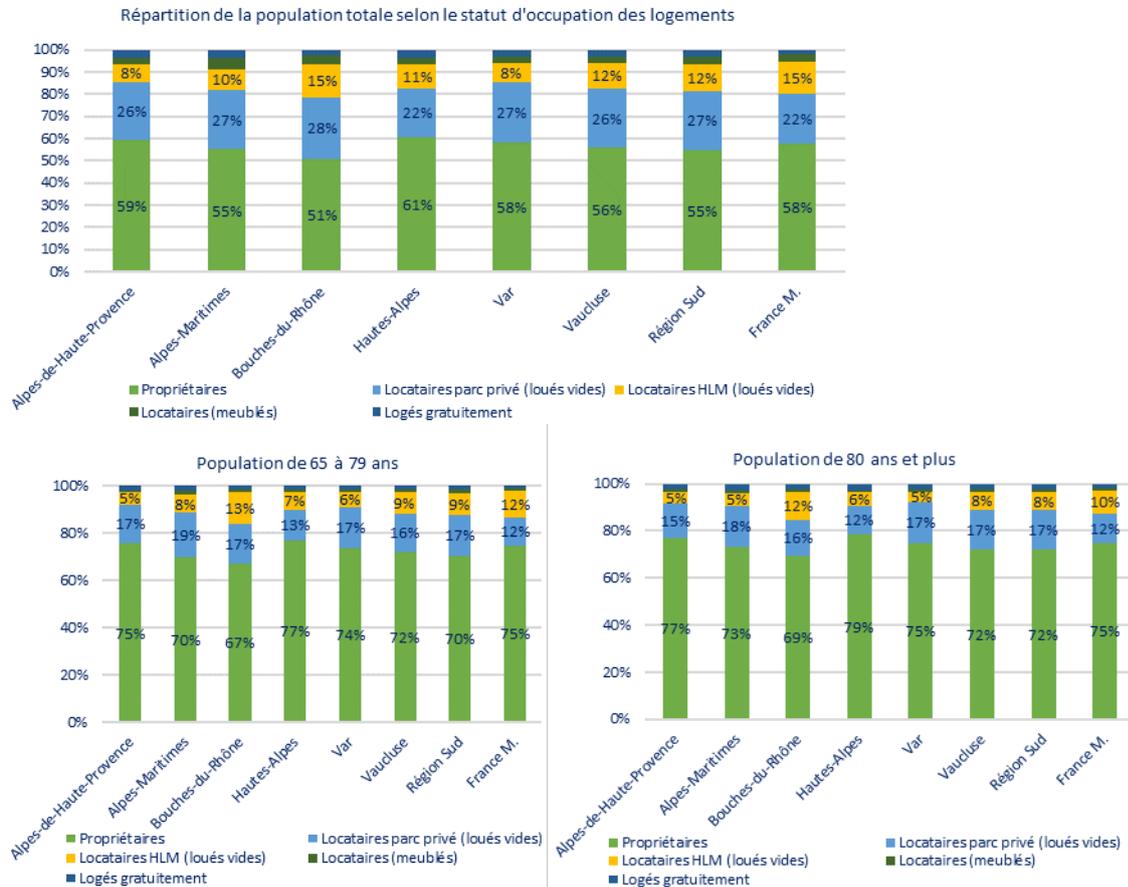
Figures : Répartition des logements occupés par les séniors, selon le nombre de pièces (Source : INSEE-RP 2019)



Que les seniors habitent en maison ou en appartement, la taille de leur ménage est faible par rapport au reste de la population. Plus de 90% des ménages seniors sont constitués d'une personne seule ou de deux personnes. Avec le vieillissement, la taille des ménages diminue et la part des ménages constitués d'une seule personne augmente nettement, passant de près de la moitié des ménages de 65 à 79 ans (47%) aux deux-tiers des ménages âgés de plus de 80 ans (61%).

Des ménages majoritairement propriétaires

Figures : Répartition de la population selon le statut d'occupation du logement (Source : INSEE-RP 2019)



Alors que plus de 90% des séniors sont des ménages constitués d'une personne seule ou de deux personnes, ils sont une majorité à vivre dans de grands logements (logements familiaux). **La moitié d'entre eux vit dans des logements de type T4 et T5, c'est-à-dire des logements d'une superficie comprise entre 80 et 100m² - respectivement 53% et 47% pour les 65-79 ans et pour les plus de 80 ans. À contrario, seulement 20% des séniors, quel que soit leur âge, occupent des logements de petite surface (T1 ou T2).**

Une spécificité est celle des Alpes-Maritimes où les ménages de 65 ans et plus sont plus nombreux que dans le reste de la région à occuper de petits logements (T1-T2). C'est le cas d'un ménage sénior sur trois de ce département. À l'inverse, ils sont logiquement moins nombreux à résider dans des logements de type T4/T5 et plus. Par rapport au reste de la population, **les personnes âgées sont davantage propriétaires de leur résidence principale**. 70% d'entre elles, quel que soient leur catégorie d'âge, sont ainsi propriétaires de leur résidence principale contre 55% sur l'ensemble des ménages. 17% d'entre elles sont locataires du parc privé et près de 9% d'entre elles sont locataires du parc social.

Par rapport aux moyennes nationales, on note une part de propriétaires en retrait de 5 points (75% des personnes âgées sont propriétaires de leur résidence principale en France contre 70% en région), **une part de locataires dans le parc privé supérieur de 5 points et une part de locataires dans le parc social inférieure de 3 points** (12% des personnes âgées en France sont locataires dans le parc social contre 8 % et 9% en région selon la catégorie d'âge.) Le coût particulièrement élevé du logement en région, conjugué à un parc social insuffisant, en sont vraisemblablement les principaux facteurs explicatifs.

Un taux d'équipement en hébergement spécialisé inférieur à la moyenne nationale

Selon la DREES, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de près **de 46 000 places en EHPAD réparties dans près de 600 établissements** – soit environ 8% des EHPAD en France. Elle dispose également de 7680 places réparties dans 127 résidences autonomie. C'est moins que d'autres régions. En effet, les taux d'équipement de la Région en EHPAD, en structures non-EHPAD, centres de jour et en services de soins infirmiers sont plus faibles que les taux à l'échelle nationale. A titre d'exemple, **la Région propose 76 places en EHPAD et 17 places en hébergements seniors hors EHPAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, alors que ces taux s'élèvent respectivement à 95 et 24 places en France métropolitaine.**

En 2019, selon l'Insee, un peu plus de 43 000 personnes âgées de 60 ans ou plus vivent en maison de retraite ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans la Région. **Parmi les 85 ans ou plus, 28 800 personnes y résident, soit 15 % de cette classe d'âge.** Une part plus faible que celle de France métropolitaine (18 %) ou que des régions voisines d'Auvergne-Rhône-Alpes (19 %) et d'Occitanie (17 %), mais supérieure à celle de Corse (9 %). Les taux d'équipements peuvent, en partie, expliquer cet écart : l'offre en établissement pour personnes âgées est plus limitée dans la Région qu'en France. A cela s'ajoute un niveau de vie plus faible pour les ménages séniors de la Région, qui peut limiter l'accès aux institutions, mais aussi une offre de services pour le maintien à domicile facilité, notamment par la densité importante d'infirmiers présents en région, qui peut permettre aux seniors de rester plus longtemps dans leur logement. [Drees, 2018]¹².

Par ailleurs, d'autres structures d'hébergement telles que les résidences services, constituent en plus des EHPAD et des résidences séniors, des solutions d'habitat mobilisées par les séniors. Celles-ci ne font toutefois pas l'objet de bases de données et ne peuvent pas être identifiées de manière exhaustive. Enfin, au-delà de ces modes d'habitat plus « traditionnels », il existe également une gamme d'habitats alternatifs qui se développe, notamment avec les bailleurs sociaux et dont une brève description figure dans l'encadré ci-dessous.

¹² Insee, Atlas, 2022.

Des habitats alternatifs pour les séniors

L'habitat intergénérationnel vise à favoriser le plus longtemps possible le maintien à domicile et l'autonomie des personnes de plus de 60 ans, en permettant la cohabitation des personnes âgées et des plus jeunes.

Dans les Bouches-du-Rhône, le groupe CDC Habitat gère des résidences sociales, réalisées en partenariat avec Les Maisons de Marianne (Gémenos et Meyreuil notamment). Elles sont ouvertes à toute personne éligible au logement social mais une part des appartements est prioritairement destinée aux séniors.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la commune de Céreste mène un projet de résidence intergénérationnelle avec le bailleur Unicil, l'association Sorenis et Agir Promotion. Elle se compose de 58 logements locatifs sociaux (dont 25 logements spécifiques séniors et 2 pour personnes à mobilité réduite), 18 logements en location accession (en Prêt Social Location Accession), une maison partagée (équipée d'un espace numérique, d'une cuisine, d'une salle de conférence et d'un atelier de bricolage), etc.

L'habitat inclusif, défini à l'article 281-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Il est assorti d'un projet de vie sociale et partagé défini par un cahier des charges national. Les personnes vivent dans des espaces privatifs, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale. Les habitants peuvent être locataires, co-locataires ou propriétaires. Ils sont entre 5 et 10 habitants en moyenne. Les logements doivent être situés à proximité des transports, des commerces et des services et appartiennent au parc privé ou au parc social.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la commune de Forcalquier a développé un projet d'habitat inclusif avec la foncière Chênelet et l'association « Ensemble et différents ». Ce projet, qui comprend un ensemble de logements sociaux, a permis de mutualiser les aides individuelles pour payer les accompagnants qui sont présents 24h/24 et 7 jours/7.

Le béguinage est un ensemble immobilier à taille humaine (10 à 25 logements maximum), organisé autour d'un jardin et d'espaces de vie partagés. Il permet aux personnes âgées souhaitant vieillir de manière autonome, de vivre dans un environnement sécurisant avec des intervenants externes (aide à domicile, services à la personne, santé) et des actions favorisant le lien social.

Le bailleur social Grand Delta Habitat (GDH) intervient en Vaucluse et développe une offre de logements adaptés, notamment au vieillissement, avec des projets de type béguinage. Il a réalisé une résidence à Vedène de 35 logements dédiés aux séniors, avec la participation de la CARSAT Sud-Est et de la caisse complémentaire Agirc-Arrco.

2. Le vieillissement de la population comme moteur du développement économique régional : méthodes et résultats

2.1 Vers une définition de la filière de la Silver économie : des choix méthodologiques

Contrairement à d'autres filières économiques plus traditionnelles, la filière de la Silver économie ne renvoie pas à une liste précise d'activités sectorielles. En dehors de quelques activités très spécifiques comme les maisons de retraite ou encore les services funéraires, **beaucoup d'activités économiques s'adressent et vendent des biens et des services à la clientèle des personnes âgées, sans que celles-ci ne constituent le cœur de leur activité.**

Parce qu'il n'existe pas de définition économique « officielle » pour caractériser la Silver économie, l'objectif qui est ici de **mesurer le poids économique de cette filière en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** nous a amenés à **définir une méthodologie fondée sur deux étapes.** La première étape a consisté à opérer une sélection de secteurs d'activité au sein de la Nomenclature Française (NAF)¹³, à partir de laquelle des pondérations ont été réalisées dans un second temps.

Au sein de la NAF qui compte 732 activités sectorielles, **76 activités ont tout d'abord été retenues.** Parmi celles-ci, un très grand nombre d'activités ne répond pas exclusivement aux besoins des seniors mais répondent également à des besoins plus larges de la population. Retenir, au sein de ces 76 activités, le nombre total d'établissements et d'emplois aurait donc conduit à donner une évaluation largement surestimée du poids économique de la Silver économie. Pour contourner cet obstacle et tenter de mesurer le potentiel d'entraînement économique qu'ont les personnes âgées sur l'activité économique en région, il a été développé deux approches en fonction des activités.

Un premier groupe constitué de **8 activités a été sélectionné car répondant exclusivement aux besoins des seniors.** Ce premier groupe constitue **le cœur de la filière** Silver économie (Hébergement médicalisé pour personnes âgées, Hébergement social pour personnes âgées, Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées, Aide à domicile, Services funéraires, Caisses de retraite, Gestion des retraites complémentaires, Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite). Pour évaluer le poids économique de ce cœur de filière, l'ensemble des établissements et des emplois salariés privés de ces huit activités ont été comptabilisés. Il est important de préciser que l'emploi public (CCAS, EHPAD public, hôpitaux et autres infrastructures de santé), pour des raisons d'indisponibilité de la donnée, n'a pas pu être comptabilisé¹⁴.

Un second groupe, constitué de **68 activités, ne vise pas exclusivement la population des seniors.** Il s'agit d'un **périmètre dit élargi de la filière de la Silver économie.** Pour ne pas tomber dans l'écueil de la surestimation, seulement une partie des établissements et des emplois de ce périmètre a été retenue comme appartenant à la filière. Pour ce faire, **une proratisation a été effectuée en fonction de la part que représentent les personnes âgées dans la « zone de chalandise » des activités économiques retenues.** Pour les activités dites présentes par exemple comme les pharmacies, la proratisation du nombre d'établissements et d'emplois est effectuée en

¹³ Celle-ci a été réalisée sur la base de travaux existants et des axes prioritaires de développement de la filière identifiés afin de répondre aux enjeux de la transition démographique (santé, habitat, autonomie, qualité de vie, etc.).

¹⁴ La nomenclature de la filière « silver économie » retenue au sein de cette étude est basée sur un choix d'activités décrites dans la NAF en son niveau le plus détaillé (732 postes)-cf annexe. Seule la base de données ACOSS de l'URSSAF permet de disposer de données d'emploi à une maille géographique fine et avec un détail sectoriel en 732 postes. Néanmoins la source ACOSS-URSSAF ne permet de comptabiliser que les emplois salariés du secteur privé et donc pas les effectifs du secteur public appartenant à la « silver économie » (ex : hôpitaux, EHPAD, CCAS etc.).

fonction du poids des séniors dans la population du territoire local concerné (la Région, l’EPCI ou le groupe d’EPCI selon les analyses menées plus loin). L’hypothèse sous-jacente retenue ici est que les « débouchés » qu’offrent les personnes âgées à ces activités présentes sont très liées à leur poids dans la population.

Pour les activités productives en revanche, comme les industries de santé (fabrication de produits pharmaceutiques, fabrication de plats préparés, etc.), le ratio appliqué pour estimer les emplois et les établissements de ces activités en lien avec la Silver économie est la part des séniors à l’échelle de la France métropolitaine. En effet, le marché sur lequel ces activités se développent n’est pas un marché local mais plutôt national, voire international dans certains cas. De ce fait, ce n’est pas la présence de séniors localement qui influe sur leur niveau d’activité.

Ces choix méthodologiques, **s’ils rendent possible une estimation du poids économique de la filière** de la Silver économie, présentent toutefois une limite : celle de **ne pas rendre possible, sur le périmètre élargi, le calcul de l’évolution de l’emploi** (ou du nombre d’établissements) sur plusieurs années. La prise en compte du poids des séniors sur les territoires pour calculer l’emploi ou les établissements à une date donnée, reviendrait in fine, pour calculer une évolution entre deux dates, à observer la dynamique du vieillissement de la population plus que celle de la filière. En revanche, **les dynamiques pourront être mesurées pour les activités du cœur de filière**.

Figure : Schéma de présentation des activités de la Silver économie



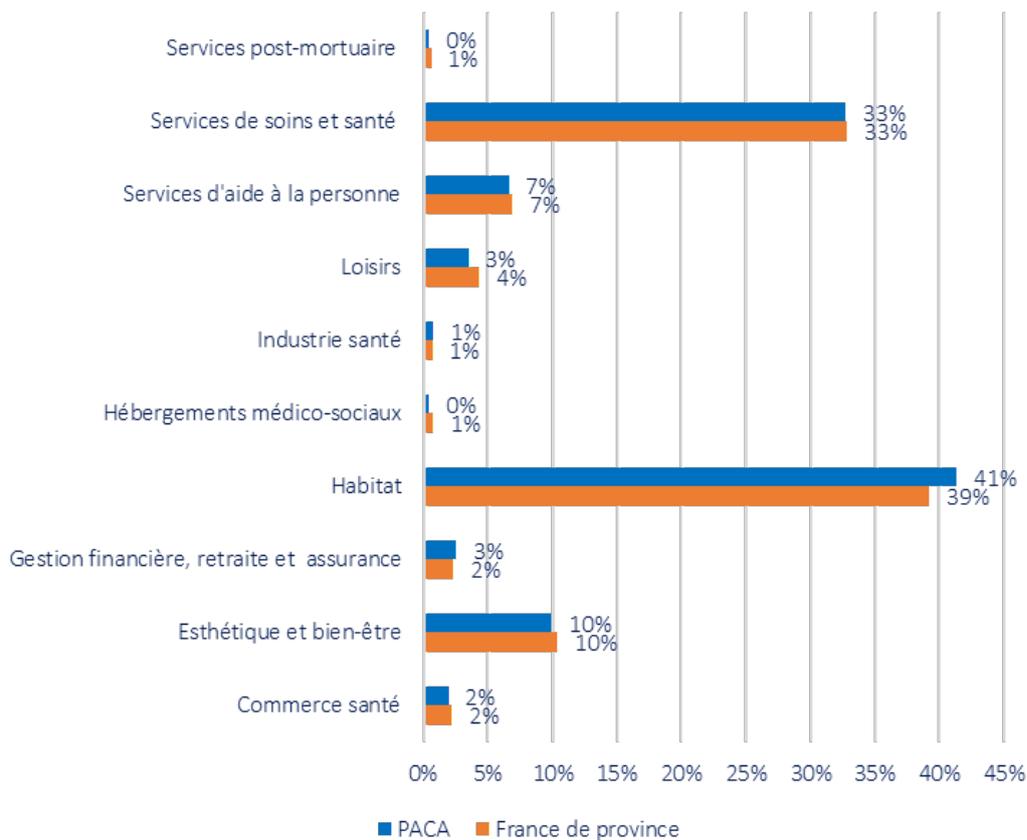
2.2 Prendre en compte le rôle économique des personnes âgées au regard de leur poids dans la population : une première évaluation en région

2.2.1 La filière élargie de la Silver économie compterait près de 50 000 établissements en région et plus de 104 000 emplois salariés privés

Sur la base de la méthodologie explicitée plus haut, on évalue en région Provence-Alpes-Côte d’Azur à près de 50 000 (47 600), le nombre d’établissements dont l’activité serait liée à la Silver économie (filiale élargie). En excluant la région Ile de France de l’analyse, **la région Provence-Alpes-Côte d’Azur ressort comme la région la plus dotée en nombre d’établissements appartenant à la filière**.

Parmi ceux-ci, les plus nombreux, en Région comme au niveau national, se trouvent dans les activités liées à **l’habitat (second œuvre) et aux services de soins et santé**, des activités présentielles relativement dépendantes du dynamisme démographique et touristique du territoire. L’activité liée à l’habitat (travaux d’électricité, de menuiserie, de peinture, etc.) représente 41% des établissements et les services de soins et santé (hôpitaux, cliniques, médecins généralistes, ambulances, laboratoires d’analyses médicales, etc.), 33%. Ces deux domaines pèsent pour 74% dans la filière régionale, un poids légèrement plus important qu’au niveau national (72%). Si les services d’aide à la personne sont très importants au regard du nombre d’emplois qui s’y concentrent, ils ne représentent que 7% des établissements. Enfin, l’esthétique et le bien être représentent 10% des établissements de la filière.

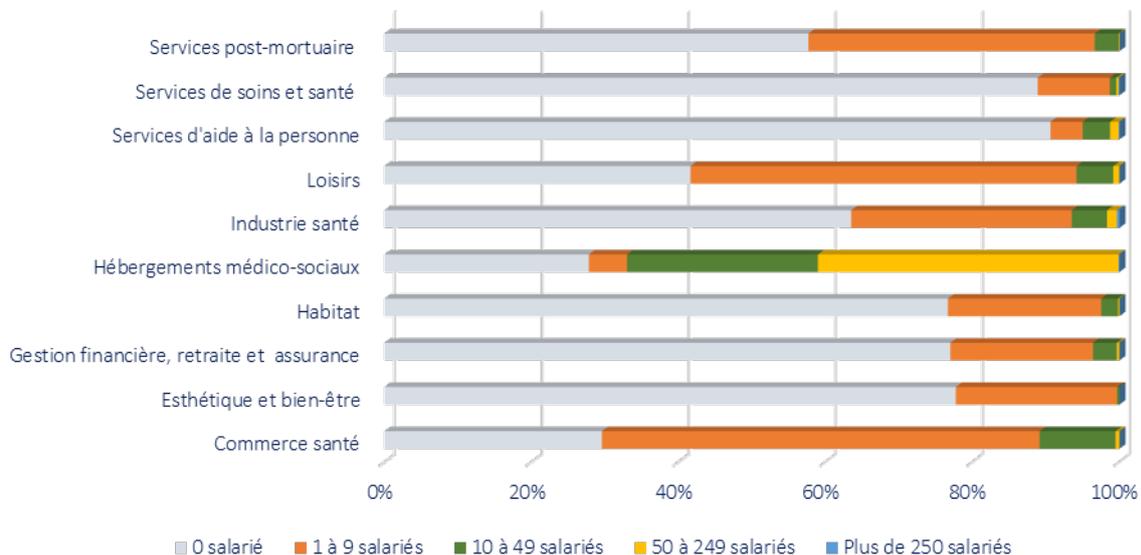
Figure : Répartition des établissements de la Silver économie selon le domaine d’activité en 2020 (Source : REE SIRENE 2020)



En termes de taille, les établissements de la Silver sont très majoritairement de petits établissements. **Près de 80% d’entre eux sont sans salariés et 18% ont entre 1 et 9 salariés.** Cette répartition est très proche de la structure globale du tissu économique régional.

Comme l’illustre le graphique ci-dessous, certains domaines de la Silver économie concentrent davantage d’établissements sans salariés et d’autres d’établissements de plus grande taille. Les hébergements médico-sociaux, une des activités du cœur de filière, comptabilisent le moins de micro entreprises (28%) et à l’inverse le plus grand nombre d’établissements de 50 salariés et plus. Les services post-mortuaire, les loisirs et les commerces de santé ont quant à eux un poids plus modéré des entreprises sans salariés et une représentation plus forte des Très Petites Entreprises (TPE). D’autres domaines sont caractérisés par un poids des micro-entreprises important, ce sont les services de soins et santé avec notamment les professions libérales, les services d’aide à la personne avec la présence des particuliers employeurs, l’habitat au travers des artisans, la gestion financière, retraite et assurance ainsi que l’esthétique et bien être.

Figure : Répartition des établissements selon leur taille, au sein des domaines de la Silver économie (Source : REE SIRENE 2020)

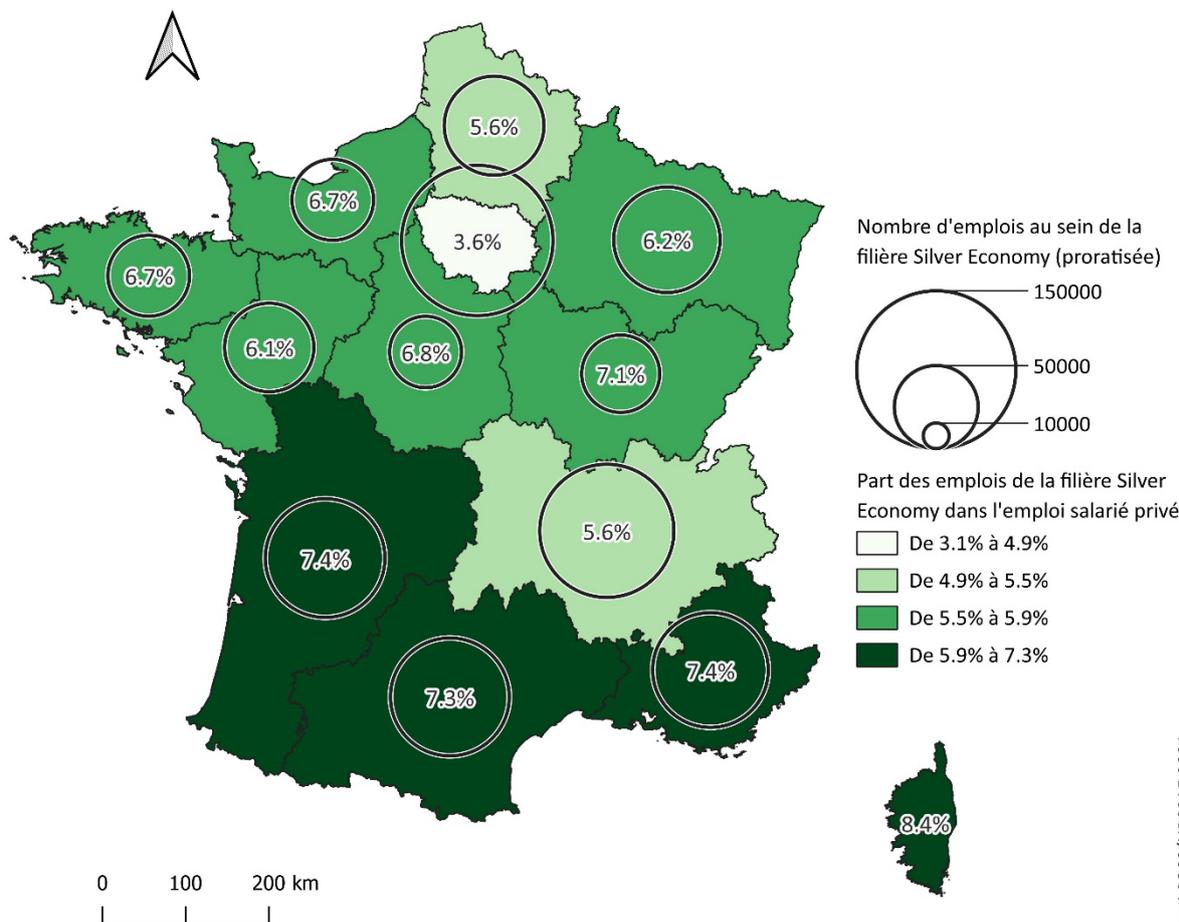


Les personnes âgées génèreraient plus de 104 000 emplois salariés privés en région, la positionnant au 4^{ième} rang des régions de France

Avec 104 000 emplois, Provence-Alpes-Côte d’Azur est au 4^{ième} rang des régions de France de province en nombre d’emplois au sein de la filière estimée. Et avec 7,4% des emplois de la Région relevant de la Silver économie, elle est au 3^{ième} rang en termes de poids dans l’emploi marchand (emploi salarié privé), derrière la Corse et La Nouvelle Aquitaine.

Les régions littorales du sud de la France, au profil économique relevant majoritairement de la sphère présentielle, sont les plus spécialisées en termes de Silver économie, avec un poids des emplois relevant de la filière supérieur à la moyenne nationale (entre 1.5 et 2.5 points d’écart à la moyenne nationale). Ces régions sont aussi celles, en France, où le vieillissement démographique est le plus marqué. À l’inverse, les régions avec un poids des seniors plus modéré et une économie davantage diversifiée ont des taux plus faibles. L’Ile de France, les Hauts-de-France et l’Auvergne-Rhône-Alpes sont les régions où le poids de la filière dans leur économie est le plus faible.

Figure : Nombre d’emplois salariés privés au sein de la filière Silver économie et poids dans l’emploi salarié privé, en 2021 (Source : ACOSS-URSSAF 2021)



25% des emplois estimés appartient au secteur des services d'aide à la personne, tout comme ce qui est observé à l'échelle nationale

Au niveau national comme régional, les domaines les plus représentés au sein de la filière en termes d'emplois salariés privés sont : les services d'aide à la personne¹⁵ (25% des emplois salariés privés de la silver économie en Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'habitat (23%), les hébergements médico-sociaux (22%) et les services de soins et de santé (13.5%).

¹⁵ Les services d'aides à la personne comptabilisés ici regroupent l'aide à domicile, l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées et handicapés sans hébergement, et autres services personnels. Pour plus de détails sur la déclinaison sectorielle, se reporter à l'annexe de l'étude.

En Provence-Alpes-Côte d’Azur, comme le montre l’indice de spécificité sectoriel par région, **certain domaines sont légèrement surreprésentés par rapport au niveau national, c’est le cas des services de soins et de santé, des hébergements médico-sociaux et des loisirs.** À l’inverse, l’industrie de la santé est moins présente, tout comme les services post-mortuaires. La région a un profil proche de celui de l’Occitanie. Les volumes d’emplois estimés dans la filière, ainsi que leur poids dans l’économie marchande sont semblables.

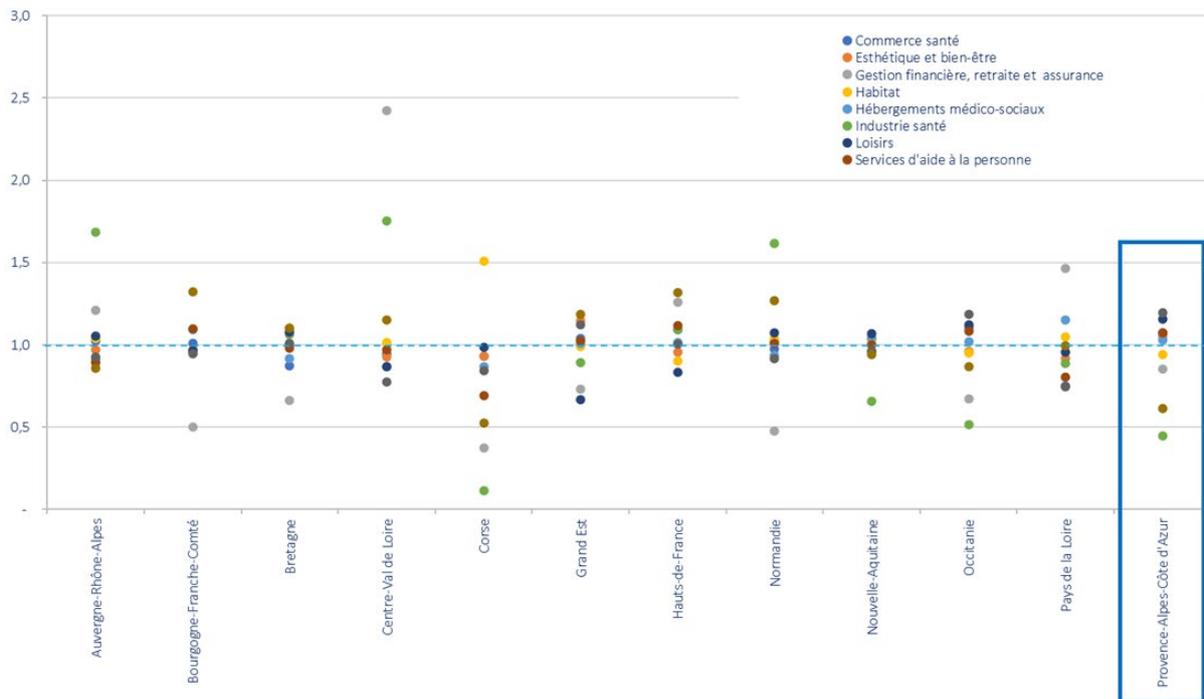
Une présence d’emplois « publics » non pris en compte dans l’étude.

Pour des raisons statistiques, le champ de l’étude vise à ne comptabiliser que les emplois salariés du secteur privé. Néanmoins certains secteurs, comme celui des services de soins de santé ou encore les hébergements seniors comme les EHPAD, dénombrent un volume d’emplois qui peut s’avérer important dans le secteur public.

En effet, selon l’Insee (source Florès), on estime à près de 18 000, le nombre d’emplois salariés « publics » en Région dans le domaine des services de soins de santé. Ceux-ci s’ajouteraient aux 14 100 emplois du secteur privé estimés dans l’étude.

NB : les calculs ont été réalisés avec la même méthodologie de pondération employée pour l’estimation de l’emploi salarié privé.

Figure : Indice de spécificité sectoriel au sein de la filière Silver économie (Source : ACOSS – URSSAF)



Note de lecture : l’indice de spécificité d’un secteur économique correspond au rapport entre la part du nombre d’emplois salariés d’un secteur dans l’emploi salarié total d’une région donnée et celle du territoire de référence : la France de province. Lorsque l’indice de spécificité a pour valeur « 1 », cela signifie que le poids du domaine de la filière silver économie dans l’économie marchande de la région analysée est le même que ce qui est observé à l’échelle de la France de province. S’il est supérieur à 1 cela indique que ce domaine est davantage représenté au sein de la région qu’au niveau national, et inversement lorsqu’il est négatif.

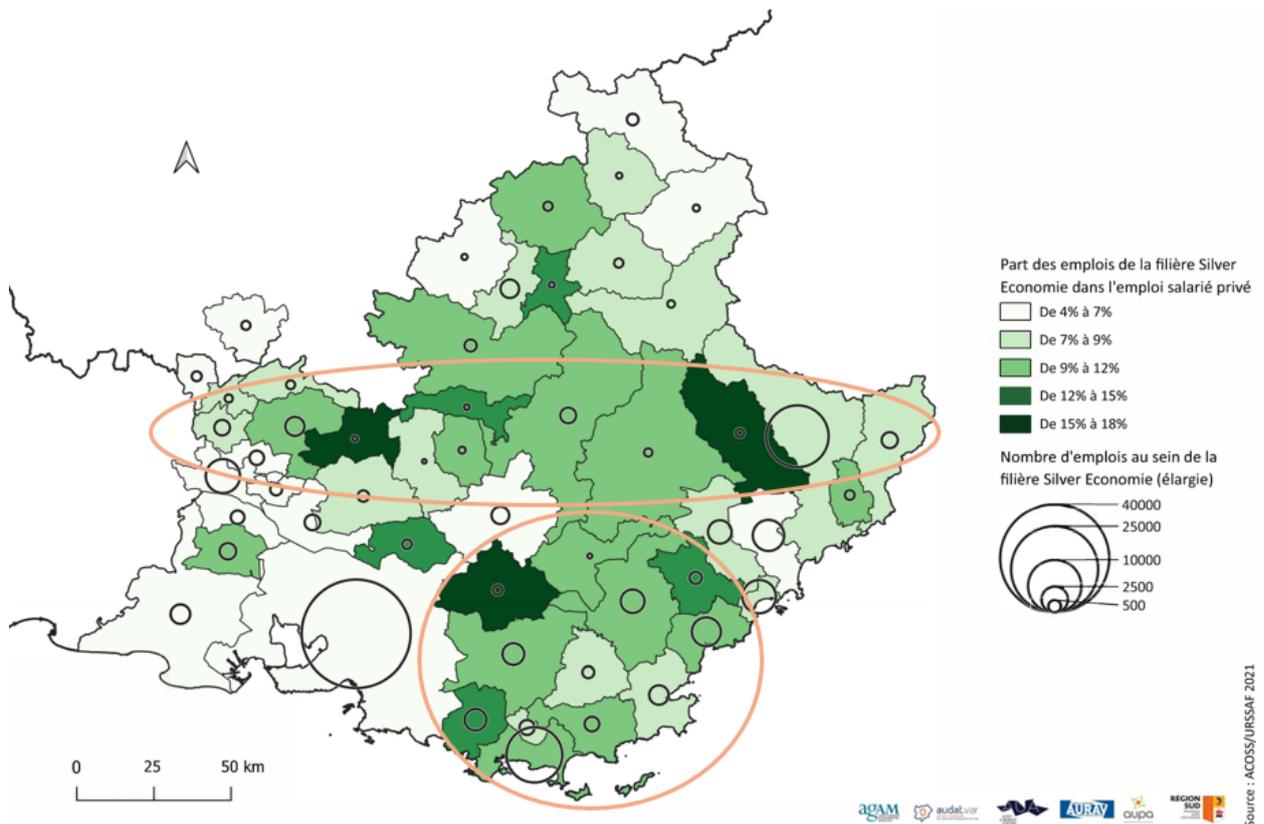
60% des emplois estimés dans la filière silver économie régionale sont concentrés au sein des 3 métropoles

Conformément à l’emploi régional pris dans sa globalité, les 3 métropoles régionales concentrent une grande partie des emplois de la filière. Elles concentrent 60% des emplois de la filière répartis entre Aix-Marseille-Provence (37 800 emplois estimés), Nice Côte d’Azur (13 500 emplois estimés) et Toulon Provence Méditerranée (11 000 emplois estimés). Puis, avec des volumes moins importants, on retrouve le Grand Avignon (4 300 emplois), Cannes Pays de Lérins (4 100), Sophia Antipolis (3 600) et Estérel Côte d’Azur Agglomération (3 100).

Ces emplois représentent une part plus ou moins importante de l'emploi des intercommunalités. Avec 10% de ses emplois marchands relevant de la filière Silver économie, Toulon Provence Méditerranée est celle ayant le ratio le plus élevé, suivi ensuite par Nice Côte d'Azur (8%) et Aix-Marseille-Provence (6%). Sur le reste du territoire régional, le poids de la filière s'avère davantage marqué pour ceux situés dans le Var, et sur l'axe Ouest-Est du Lubéron-Ventoux aux Alpes d'Azur. À l'inverse, le poids de la filière est moins important au sein des Bouches-du-Rhône et des Hautes-Alpes.

Il est à noter que cette localisation des emplois de la Silver économie au sein des EPCI n'est pas toujours en adéquation avec le nombre de seniors qui y résident. En effet, une forte concentration de la population senior s'observe au sein des départements littoraux et du sud Vaucluse, ce qui ne se traduit pas toujours en termes d'emplois « silver économie » ou de poids de la filière dans l'économie marchande.

Figure : Nombre d'emplois dans la filière Silver économie élargie, et poids dans l'emploi marchand des EPCI en 2021. (Source : ACOSS-URSSAF)

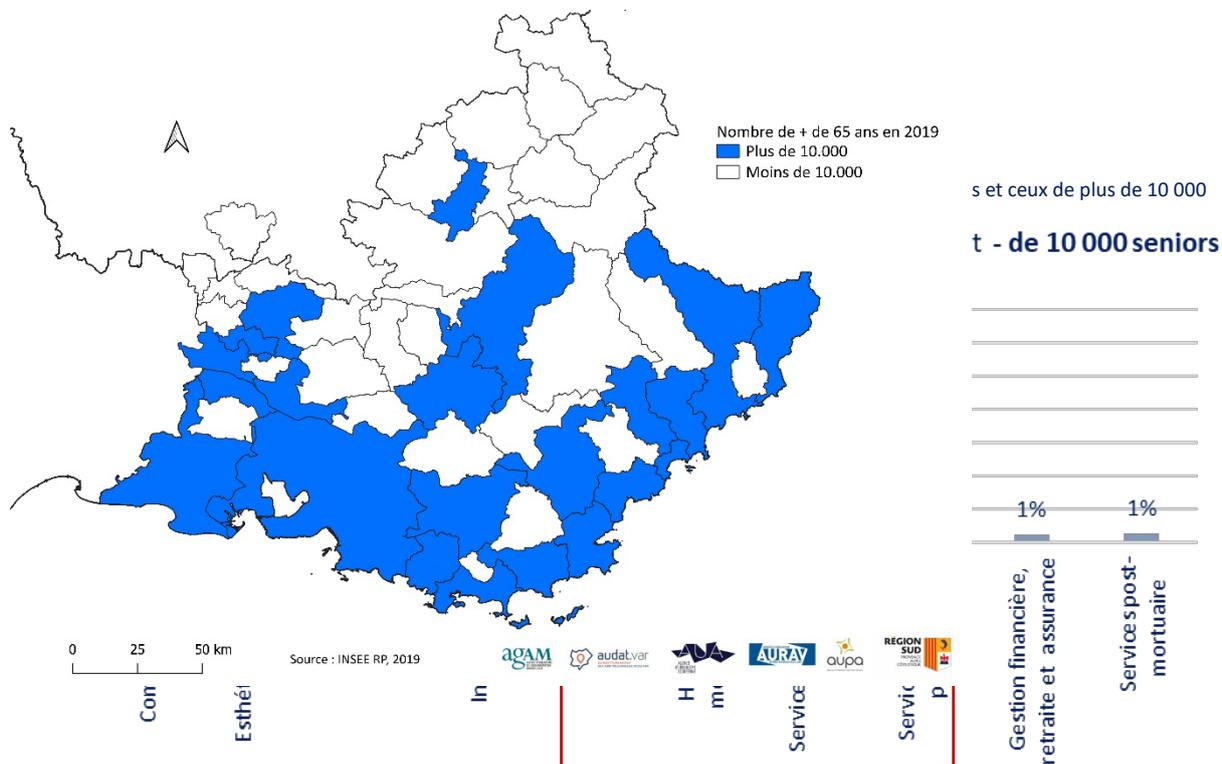


À un niveau infrarégional certaines spécificités sectorielles apparaissent

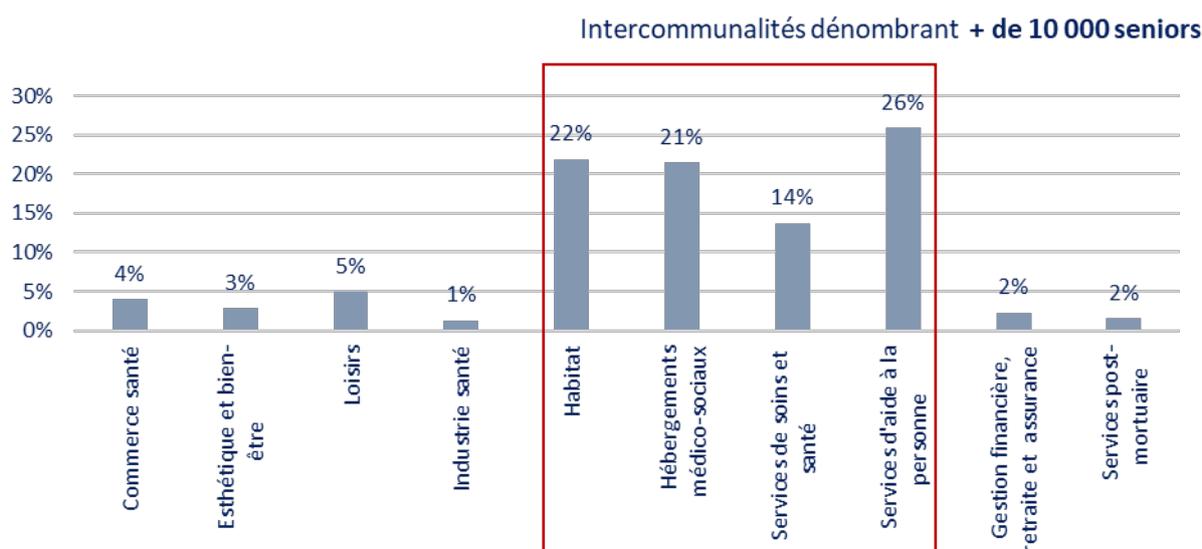
Si la Silver économie pèse différemment dans l'économie des intercommunalités, au regard de son poids dans l'emploi, c'est aussi le cas du point de vue de la nature des activités sectorielles qui s'y déploient.

Selon leur taille en nombre d'habitants, on observe que la structure sectorielle des EPCI varie légèrement¹⁶. Les territoires comptabilisant moins de séniors (moins de 10 000) sont en moyenne davantage spécialisés dans les activités liées à l'habitat (+ 10 points) et aux hébergements médico-sociaux (+ 4 points) au détriment des services d'aide à la personne (- 9 points) et des services de soins et de santé qui apparaissent sous-représentés. L'inverse apparaît pour les EPCI où le volume de séniors résidents est plus important (plus de 10 000) : les services d'aide à la personne et les services de soins et de santé y sont surreprésentés par rapport aux autres territoires.

Figure : Répartition des EPCI selon leur nombre de séniors en 2019 (-10 000 et 10 000 et +)

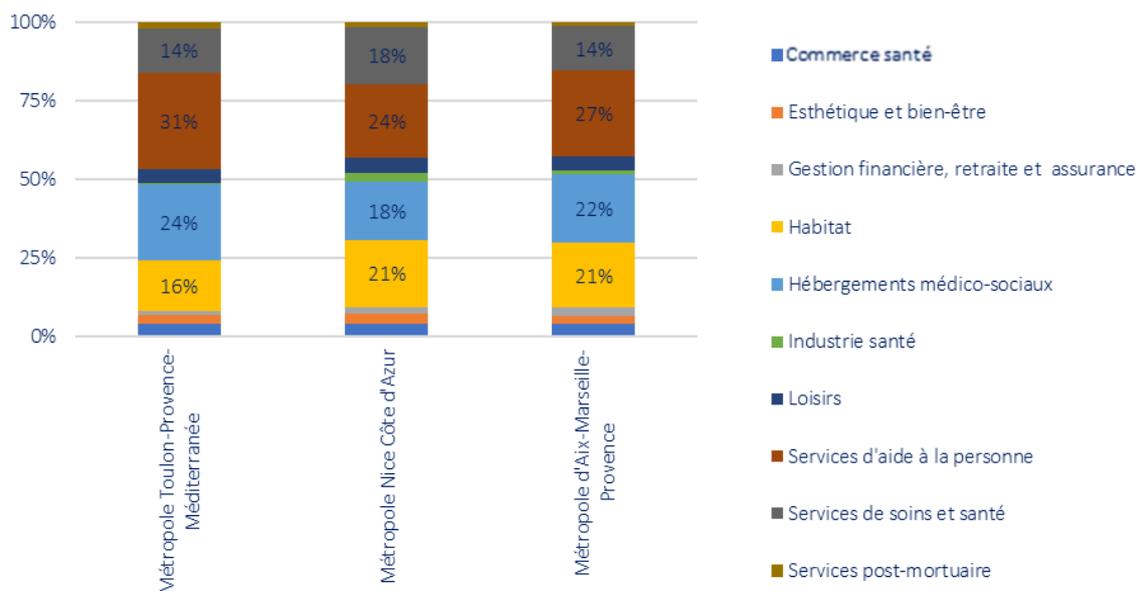


¹⁶ Afin de qualifier les autres territoires de la Région, les EPCI ont été scindés en deux groupes : ceux dénombant moins de 10 000 séniors (30 EPCI) majoritairement localisés au nord de la région et ceux en dénombant plus (22 EPCI), essentiellement présents sur la franche littorale et rétro littorale.



Au niveau des métropoles régionales, on observe également que les grands domaines de la Silver économie y sont inégalement représentés. Si le secteur des services d'aide à la personne est le plus représenté en nombre d'emplois au sein de chacune des métropoles, il l'est dans des proportions différentes. **Toulon Provence Méditerranée dénombre 31% des emplois de la filière dans ce secteur**, soit 7 points de plus que ce qui est observé en métropole Nice Côte d'Azur et 5 points avec Aix-Marseille-Provence. Alors que **le secteur de l'habitat est particulièrement présent au sein des métropoles de Nice Côte d'Azur et d'Aix-Marseille-Provence** (21% des emplois de la filière au sein des deux métropoles), celui des hébergements médico-sociaux l'est davantage au sein de la métropole de Toulon Provence Méditerranée (24%) et d'Aix-Marseille-Provence. Une dernière spécificité apparaît pour Nice Côte d'Azur, avec 18% de ses emplois Silver économie appartenant au secteur des services de soins de santé, soit 4 points de plus que ce qui est observé au sein des deux autres métropoles.

Figure : Répartition des emplois de la filière Silver économie au sein des métropoles de la Région, en 2021 (Source : ACOSS-URSSAF)



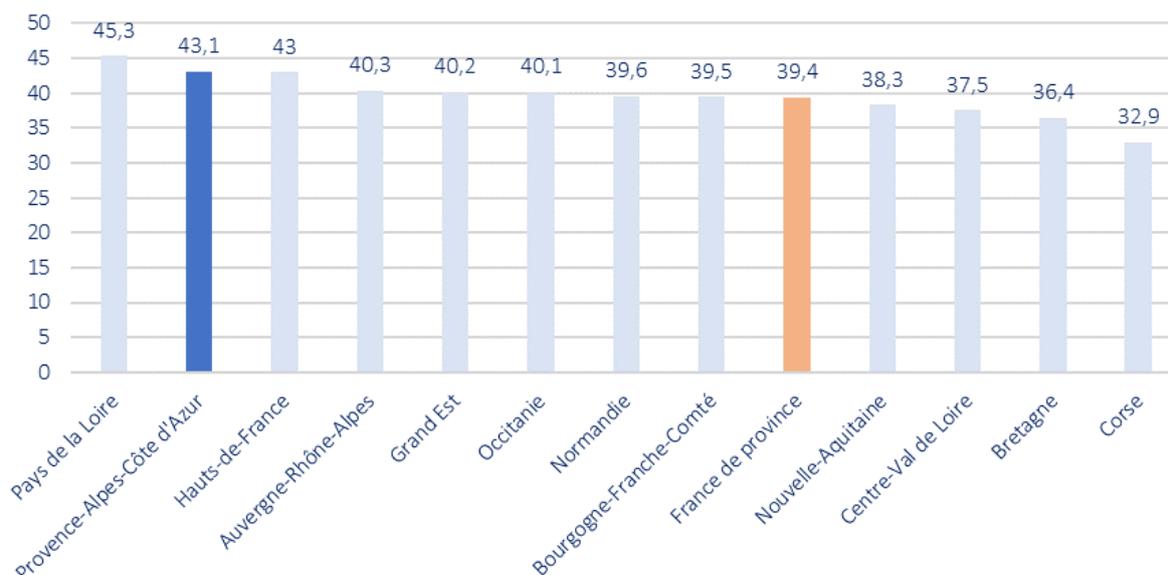
2.2.2 Un cœur de filière, fort de plus de 3 500 établissements et de plus de 50 000 emplois

Contrairement au périmètre de la filière élargie dont seulement une partie des établissements et des emplois ont été retenus, la mesure du poids économique du cœur de filière a consisté à retenir ici l'intégralité des établissements et des emplois sur un périmètre restreint de huit activités qui sont exclusivement tournées vers la population des personnes âgées : Hébergement médicalisé pour personnes âgées, Hébergement social pour personnes âgées, Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées, Aide à domicile, Services funéraires, Caisses de retraite, Gestion des retraites complémentaires, Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, au 2^e rang des régions de France de province pour sa densité d'emplois

Avec près de **50 300 emplois salariés privés comptabilisés au sein du cœur de filière**, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au 4^{ième} rang des régions de province et **au second rang pour sa densité d'emplois pour 1000 séniors**. Avec **43,1 emplois pour 1000 personnes âgées de + de 65 ans**, Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaît ainsi relativement bien dotée en activités de cœur de filière au regard du nombre de séniors qui y résident, seule la région du Pays de la Loire a un ratio supérieur (45,3).

Figure : Nombre d'emplois salariés privés du « cœur de filière » de la Silver économie pour 1 000 séniors en 2021. (Sources : ACOSS-URSSAF 2021 et INSEE RP 2019)



Sur la période 2010-2021, l'emploi du cœur de filière a enregistré une dynamique importante. Près de 6 800 emplois ont été créés, soit une augmentation de 15,6%, ce qui place la région Provence-Alpes Côte-d'Azur dans une position médiane et proche de la Bretagne (15,3) ou de l'Occitanie (15,7), mais loin derrière les Hauts de France (+31,3%) ou la Corse (+28%). La croissance des emplois du cœur de filière en Provence-Alpes-Côte-d'Azur est supérieure de près de 4 points à la dynamique moyenne de l'emploi salarié privé.

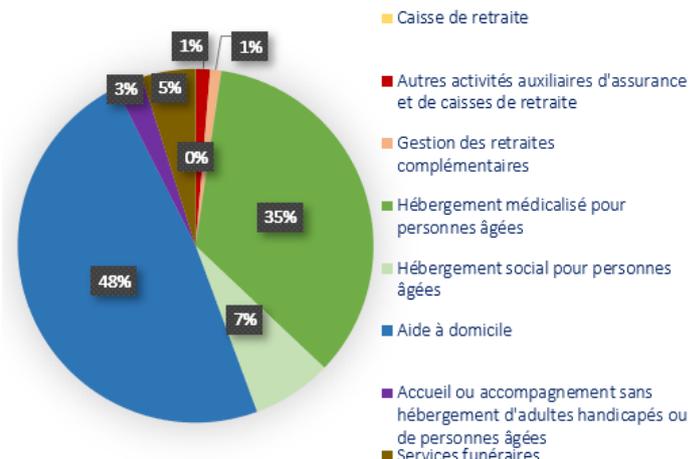
Un cœur de filière : 50% des emplois et 45% des établissements dans le secteur de l'aide à domicile

Parmi les activités composant le cœur de filière, la répartition sectorielle des emplois en région est proche de ce qui est observé à l'échelle nationale. En région, **ce sont près de la moitié des emplois du cœur de filière qui appartiennent au secteur de l'aide à domicile et 46% au sein d'hébergements médico-sociaux¹⁷**, ce dernier ratio est supérieur de 4 points à celui de la France de province. Les autres secteurs comptabilisent peu d'emplois et sont légèrement sous représentés en région.

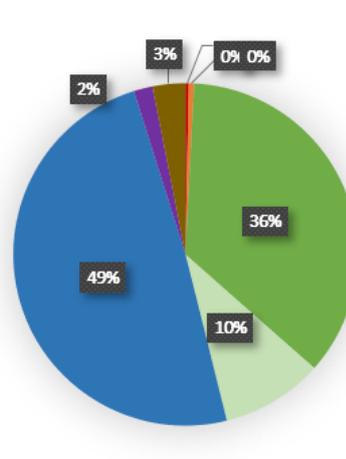
Figures : Répartition des emplois du cœur de filière par activité, en 2021 (Source : ACOSS-URSSAF)

¹⁷ Il s'agit des hébergements médicalisés et des hébergements sociaux pour personnes âgées.

France de province

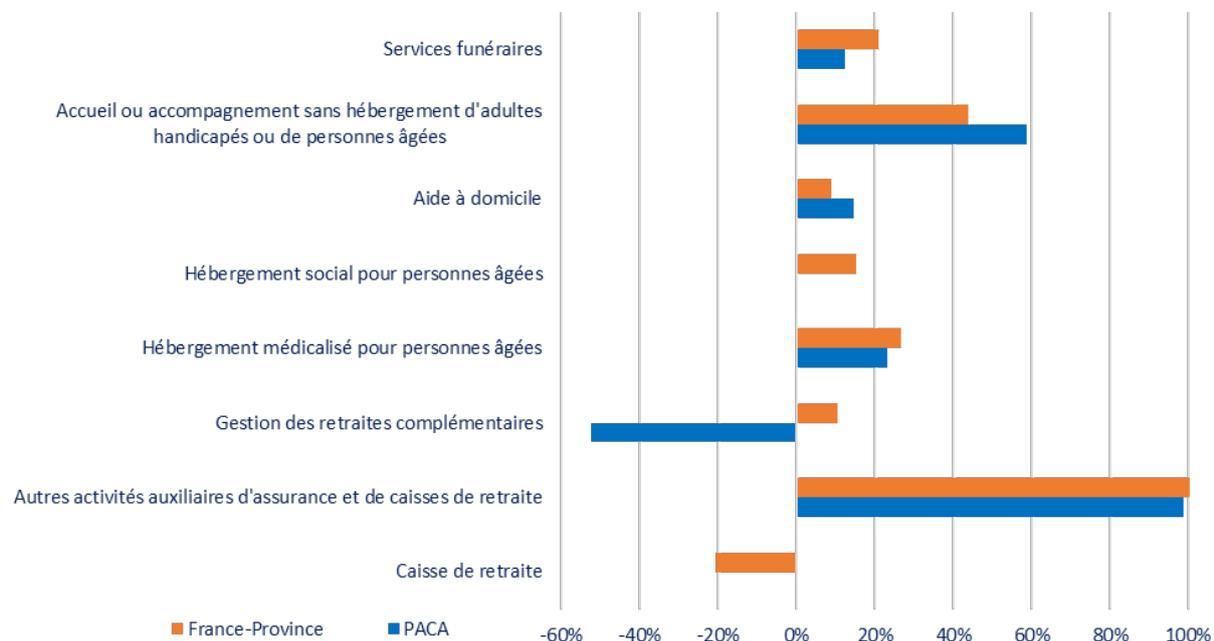


Provence-Alpes-Côte d'Azur



Ces deux activités ont porté la croissance de l'emploi du cœur de filière : les hébergements médicalisés avec un gain de 3 350 emplois mais néanmoins un taux d'évolution sur la période qui s'avère inférieur à celui observé au niveau national (- 4 points), et l'aide à domicile, avec 3 150 emplois supplémentaires et une dynamique (taux d'évolution) plus forte de 6 points que celle de la France de province.

Figure : Taux évolution de l'emploi salarié privé du cœur de filière entre 2010-2021 (Source : ACOSS-URSSAF)



Les emplois du cœur de filière sont répartis au sein de 3 520 établissements en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La moitié des établissements du cœur de filière ne compte aucun salarié, pour autant une part non négligeable d'entre eux (14%) dénombre plus de 50 salariés.

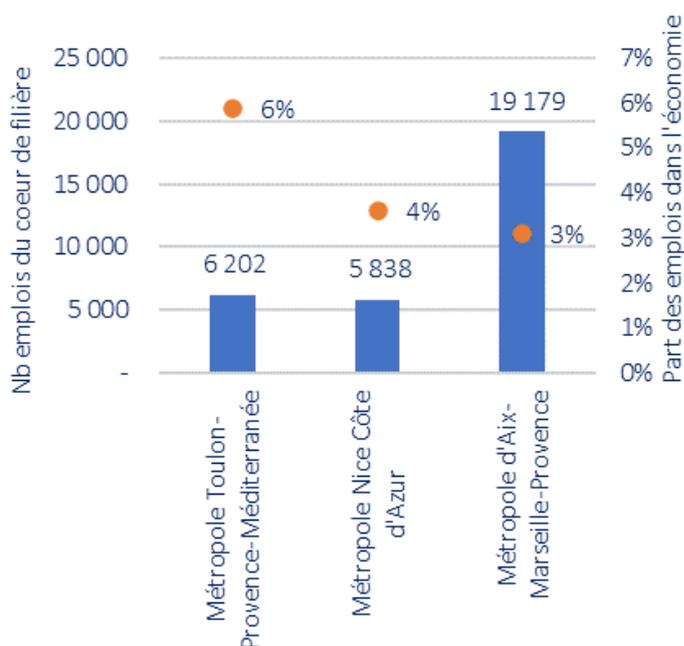
Parmi les activités du cœur de filière, **l'aide à domicile** est la plus représentative. Elle comptabilise 45% des entreprises du cœur de filière, soit 1 175 établissements. Elle est caractérisée par une forte présence d'établissements de grande taille puisque 11 des 13 établissements de 250 salariés ou plus du cœur de filière relève de cette activité. Ensuite, ce sont les **hébergements médico-sociaux** qui viennent compléter ce cœur de

filière, ils représentent un quart des établissements. Au sein de cette activité, très peu d'établissements sans salariés sont comptabilisés, ces structures nécessitent la présence permanente d'une équipe afin de veiller au bon fonctionnement et aux besoins des seniors. 70% d'entre elles ont entre 50 et 249 salariés en Région (353 établissements). **Les services funéraires** concentrent eux aussi un quart des établissements du cœur de filière, mais avec une structure des entreprises composée très majoritairement d'unités sans salariés ou de petites tailles (97% ont moins de 10 salariés).

Les activités du cœur de filière sont davantage présentes au sein des territoires littoraux

Les emplois du cœur de filière sont majoritairement présents au sein des trois métropoles de la région, du grand Avignon ainsi que des intercommunalités littorales et retro littorales Varoises et Maralpines. Cette répartition géographique est très semblable à celle présentée sur l'ensemble des emplois de la filière Silver économie, il n'y a pas de spécificité particulière, hormis pour les trois métropoles. Les emplois du cœur de filière pèsent dans l'emploi salarié de ces métropoles avec un poids différent, respectivement de 3% (AMP), 4% (NCA) et 6% (TPM).

Figure : Les emplois au sein des métropoles appartenant au cœur de filière de la Silver économie en 2021 (Source : ACOSS-URSSAF)



Une hétérogénéité du nombre d'emplois du cœur de filière pour 1 000 seniors au niveau infrarégional

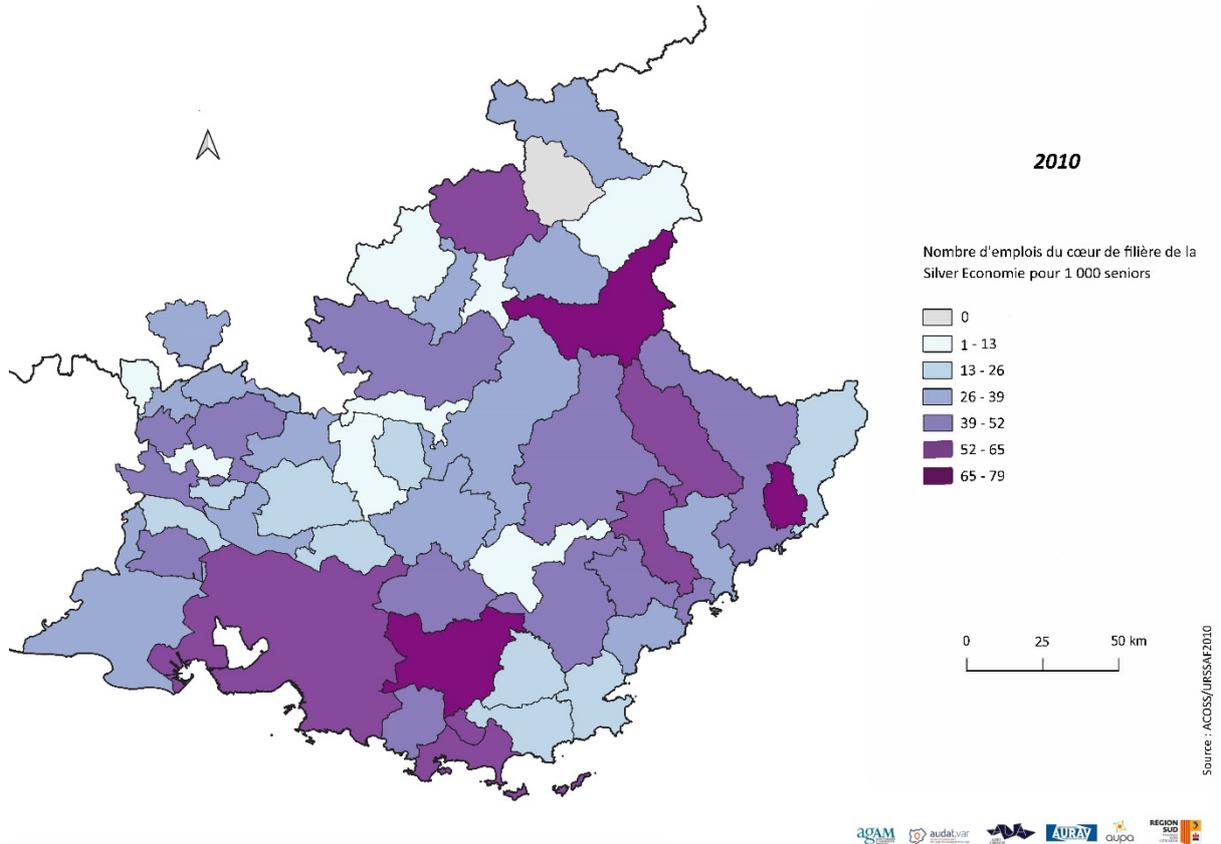
Les emplois du cœur de filière visent à répondre essentiellement aux besoins des seniors. Pour cette raison, il est important, à l'échelle infrarégionale, de ramener le nombre d'emplois à la population des 65 ans et plus qui réside au sein des territoires. Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'équipement des territoires en fonction du poids des seniors présents et ainsi de fournir un premier indicateur territorial de l'adéquation de l'offre aux besoins.

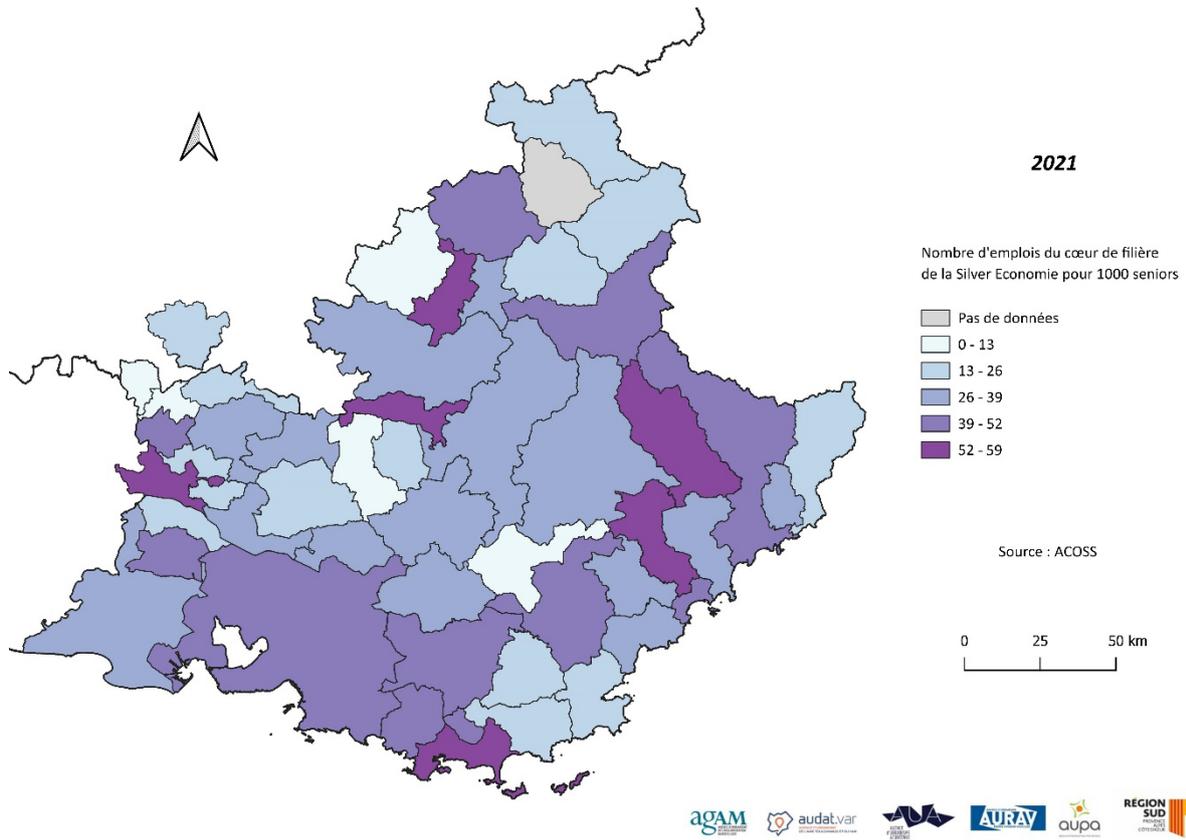
Comme on peut l'observer sur les deux cartes ci-dessous, **la densité d'emplois pour 1000 seniors a baissé entre 2010 et 2021, au sein de la grande majorité des intercommunalités**, et dans une proportion significative pour certaines d'entre elles. Alors qu'en 2010, certains EPCI dénombrèrent en effet jusqu'à près de 80 emplois pour 1000 seniors (entre 70 et 80 pour la Communauté de Communes du Pays des Paillons, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye – Serre-Ponçon ou la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte), en 2021 ce ratio n'excède pas 59 emplois pour 1 000 seniors. Ce résultat s'explique par un taux de croissance des emplois du cœur de filière (+ 16%) inférieur à celui de la population senior (+ 24%) creusant ainsi, pour certains territoires, l'écart entre l'offre et la demande.

En 2021, parmi les 52 EPCI de la région, 35 d'entre eux présentent un ratio nettement inférieur à la moyenne régionale qui se situe à 43 emplois pour 1000 seniors. Néanmoins parmi ceux-ci, certains sont des territoires plus faiblement peuplés et peuvent trouver une offre de services répondant aux besoins des seniors à proximité, à condition d'être proche de certaines centralités régionales.

À l'inverse, un faible nombre d'intercommunalités (7) se situent au-dessus de la densité moyenne régionale (43 emplois cœur de filière pour 1000 seniors). Parmi celles-ci, Toulon Provence Méditerranée (55 emplois / 1000 seniors), Aix-Marseille-Provence (50), et le Grand Avignon (55) ; les autres EPCI concernés par un ratio élevé présentent des profils relativement hétérogènes.

Figures : Evolution de l'indicateur relatif au nombre d'emplois du cœur de filière pour 1 000 seniors, en 2010 et 2021. (Sources : ACOSS-URSSAF et INSEE RP)





3. Une filière économique comme une autre ?

3.1 Aux origines de la filière de la « Silver économie » en France et en Région

3.1.1 À l'origine, une filière créée sous une impulsion forte des pouvoirs publics pour faire du vieillissement une source de croissance pour l'économie française

À la différence d'autres filières industrielles plus « traditionnelles », **la filière Silver économie** a bénéficié d'une impulsion politique forte pour la faire émerger. Elle a été **portée par deux ministères, le ministère de l'économie et le ministère chargé des personnes âgées et de l'autonomie** (ministère rattaché au ministère de la santé).

Les premiers travaux lancés en 2012 ont consisté à recenser et à mettre en contact « ses acteurs » dans le but de parvenir à structurer une « offre industrielle ». La création d'un comité stratégique de filière, puis la signature fin 2013 d'un contrat de filière sous l'égide des deux ministères évoqués ci-dessus, sont alors considérés comme parachevant le travail de structuration et d'animation de ce qu'il est appelé désormais la **filière industrielle du vieillissement**.

La publication en 2013 du rapport du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP qui deviendra France Stratégie) *La Silver économie, une opportunité de croissance pour la France* semble avoir joué un rôle significatif dans cette conception nouvelle du **vieillessement démographique comme potentiel de croissance**. En documentant tout d'abord les perspectives d'activités liées au vieillissement mais surtout en adoptant d'emblée deux partis pris : la nécessité tout d'abord de ne plus considérer uniquement le vieillissement démographique sous l'angle social ou médico-social et par conséquent, comme relevant du champ exclusif de l'économie sociale et solidaire, celle ensuite de **fonder la stratégie d'émergence de cette filière, en tant que filière industrielle, sur le « marché » des personnes âgées solvables**. Selon les auteurs du rapport, le vieillissement démographique, par son caractère massif, doit en effet créer une demande de produits et de services dédiés aux personnes âgées suffisamment large pour donner à une offre émergente la taille critique de rentabilité¹⁸.

En termes de secteurs d'activités, le rapport du CGSP met l'accent sur les industries de technologies et de services destinées notamment à favoriser la « e-autonomie » (internet des objets, robotique, domotique, téléassistance, bouquets de services numériques). Au-delà, des propositions de nature très diverse sont faites. Le rapport préconise ainsi de mobiliser et de canaliser l'épargne des personnes âgées via de nouveaux produits financiers dédiés, plaide pour la création d'un fonds d'amorçage pour les entreprises innovantes de la Silver économie, ou encore pour le soutien au développement d'une offre française de résidences seniors à l'international.

Avec sa nouvelle feuille de route en 2016, la finalité de la filière de la Silver économie s'enrichit plus explicitement d'un objectif sociétal, celui de favoriser le bien-vieillir, c'est-à-dire la qualité de vie, l'autonomie et la santé des seniors. La filière, présentée par le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie de l'époque comme « une filière économique, sociale et industrielle majeure sur la scène mondiale »¹⁹ est perçue comme **une double opportunité : une opportunité industrielle de créer plusieurs centaines de milliers d'emplois non délocalisables**, en étant « le socle de nouveaux marchés industriels », **mais aussi une opportunité de soutenir les personnes âgées dans leurs projets de vieillir à leur domicile**. Pour la secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées et de l'autonomie : « La Silver économie, peut, à travers toute la palette des solutions qu'elle propose,

¹⁸ Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective, 2013, *La Silver économie, une opportunité de croissance pour la France*.

¹⁹ Feuille de route *Silver économie 2016*, éditorial de Christophe Sirugue, Secrétaire d'Etat chargé de l'industrie¹⁹.

renforcer la possibilité pour les personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans leur environnement, en reportant la perte d'autonomie ».

Cet acte 2 de la Silver économie a marqué également la volonté de mieux structurer l'animation et la gouvernance de la filière. La nouvelle feuille de route prévoyait ainsi une animation de la filière par *France Silver Eco*, une association d'acteurs publics et privés du secteur, la création de comités stratégiques régionaux de filière et la création d'un comité de coordination et de développement des initiatives territoriales réunissant l'Etat, les acteurs institutionnels (Caisse des Dépôts et Consignations-CDC, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie-CNSA, Caisse nationale d'Assurance Vieillesse-CNAV etc...), les collectivités locales et les usagers, chargé de structurer les réponses apportées au vieillissement et de favoriser l'émergence de modèles économiques durables. Les régions et les départements ont également vu leurs missions réaffirmées. En vertu de leur compétence en matière de développement économique, les régions ont été jugées les plus à même d'installer une gouvernance permettant, à leur échelle, la mobilisation d'acteurs publics et privés. Le département, en sa qualité de chef de file des politiques de l'autonomie, a été jugé, quant à lui, le mieux placé pour identifier les besoins des « usagers » et structurer l'offre de services correspondante en prenant appui, pour le volet financier, sur la conférence des financeurs mise en œuvre par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement²⁰.

Malgré cette volonté et ce portage politique, dont il est difficile à posteriori de mesurer l'intensité, les objectifs recherchés dans cette feuille de route n'ont globalement pas été atteints, que ce soit au niveau national, comme dans beaucoup d'autres régions, à l'exception de quelques-unes d'entre elles, comme les régions Franche-Comté, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui dès 2016, et comme on le voit ci-après, met en place un dispositif de gouvernance opérationnel appelé Opération d'intérêt Régional.

Sur le plan réglementaire et législatif, il convient de souligner la réforme de l'offre des services à domicile de juillet 2023 dont le calendrier de mise en œuvre court jusqu'en 2025²¹, ainsi que la promulgation récente de la loi sur le bien-vieillir. La « loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie » comprend différentes mesures pour prévenir la perte d'autonomie, lutter contre l'isolement des personnes âgées ou handicapées, mieux signaler les maltraitances et faciliter le travail des aides à domicile. Des dispositions sur les Ehpad et l'habitat inclusif complètent également le texte.

3.1.2 L'Opération d'Intérêt Régional Silver Eco, au cœur d'un écosystème régional

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Silver économie fait l'objet depuis 2016 d'un dispositif d'accompagnement spécifique appelé « Opération d'Intérêt Régional » ou OIR mis en œuvre dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et plus spécifiquement de la politique de spécialisation au service de filières économiques considérées comme stratégiques ou d'avenir.

²⁰ Depuis le vote de la loi, chaque département est doté d'une conférence des financeurs, chargée de coordonner, dans le cadre d'une stratégie départementale commune, les actions (individuelles et collectives) de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements. Depuis l'entrée en vigueur de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) en 2019, la compétence de la conférence des financeurs s'est étendue à l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

²¹ La réforme intervenue dans le cadre du PLFSS 2022 vise à offrir aux usagers des services à domicile une offre plus lisible et mieux coordonnée via un guichet unique. Cette offre se matérialiserait sous la forme de nouveaux services à domicile (SAD), issus de la fusion et/ou du rapprochement des différents services existants (SAAD, SSIAD et SPASAD). La réforme prévoit également une refonte du modèle de financement des activités d'aide et d'accompagnement des services à domicile sur laquelle plane encore beaucoup d'incertitudes.

Au sein de ces filières, ont été identifiées huit OIR chargées de soutenir et de concrétiser des projets reconnus comme structurants, potentiellement créateurs d'emplois et attractifs pour le territoire²². Ce soutien spécifique s'exerce principalement sous forme d'un appui à la structuration (via l'animation d'un comité de filière régionale) et d'un accompagnement en ingénierie (juridique, financière, etc...) par l'agence régionale de développement économique risingSUD et des experts dédiés.

Comme tous les OIR, l'OIR Silver Eco se caractérise par une feuille de route et une gouvernance spécifique, organisée autour d'un comité de pilotage, tenant lieu de comité de filière régionale, et co-présidé à la fois par un élu régional (Thomas Berettoni, conseiller régional) et par le représentant d'une entreprise de la filière (Romain Ganneau, ancien Responsable offres de services chez AG2R la Mondiale et depuis 2024, Directeur général du cluster national « Silver Valley »). Le comité de pilotage a vocation à être un lieu d'information et de partage auprès des acteurs institutionnels de la filière (universités, laboratoires de recherche, collectivités locales) et une instance qui a vocation à dynamiser et structurer la filière et ses composantes. À ses côtés, le *Club Silver Sud* animé par le pôle Service à la Personne (ex *Task force* des entrepreneurs de la Silver économie) regroupe, quant à lui, un groupe d'entrepreneurs qui se réunissent autour de deux objectifs : rencontrer les acteurs institutionnels de la filière et travailler sur leur visibilité.

Définie collectivement, la feuille de route de l'OIR Silver économie s'est fixée quatre principaux axes :

- **Proposer un habitat adapté tout au long de la vie ;**

Il s'agit de développer de nouveaux modèles et solutions innovantes d'autonomie et de maintien à domicile, de massifier le déploiement de solutions innovantes d'hébergements collectifs, adaptées à tous les niveaux de dépendance : habitat inclusif, résidences à haut niveau de services ou encore EHPAD du futur. L'enjeu est notamment de permettre un parcours résidentiel fluide et accessible aux seniors au gré de leur vieillissement.

- **Innover au service du bien-vieillir ;**

L'objectif est de renforcer l'excellence académique et technologique régionale autour des marchés-clés liés au vieillissement. Cela suppose d'appuyer la croissance et le changement d'échelle des pépites régionales de la Silver économie et de consolider les écosystèmes territoriaux d'appui à la filière : centres d'excellence, plateformes technologiques, tiers-lieux, living lab. etc. ...

- **Former, accompagner et sécuriser les aidants ;**

- **Devenir une référence en matière de bien-être et de longévité**

L'objectif est de faire de la région un leader national en matière d'équipements, services et infrastructures dédiés aux seniors (thermalisme, active ageing, sport-santé...) et d'accompagner le déploiement d'offres de services et d'offres territoriales dédiées à la longévité (santé-alimentation, tourisme) en région.

3.2 La parole aux acteurs régionaux

Une quinzaine d'entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'acteurs divers, œuvrant dans des domaines très différents, mais **appartenant tous à la « sphère » de la Silver économie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Parmi ceux-ci : de grands employeurs de la région du secteur des services à la personne, des start-up ou des TPE du secteur de l'industrie de la santé, du bien-être et des loisirs ou des acteurs de l'habitat et de l'hébergement médico-social. Des représentants nationaux de la filière ont également été interrogés, à l'instar

²² En plus de l'OIR Silver Eco, la stratégie économique régionale a mis en œuvre sept autres OIR : OIR Naturalité ; OIR Industries du futur ; OIR Énergie de demain ; OIR Thérapies innovantes ; OIR Économie de la mer ; OIR Tourisme et industries créatives ; OIR Smart tech : Bâtir la 1re Smart Région d'Europe.

de Luc Broussy, président du Conseil national de la Silver économie, Olivier Guérin, Professeur de gériatrie et Vice-Président de France Silver Eco ou encore Romain Ganneau, co-Président de l'OIR Silver Eco et Directeur général du pôle d'innovation national Silver Valley.

L'objectif de ces entretiens a principalement consisté ici à recueillir de ces acteurs leur vision de la filière, leur perception de sa nature, de ses spécificités mais aussi de ses perspectives. Intervenant dans des domaines économiques très différents, il s'est agi de **mettre à jour les grands enjeux auxquels ceux-ci sont confrontés dans leur domaine spécifique.**

Les personnes rencontrées sont les suivantes :

- **Mr Fahrudin BAJRIC**, Directeur du Pôle Services à la Personne ;
- **Mr Eric BOBET**, Directeur d'AIDADOMI ;
- **Mme Jeanne BORSOI**, Korian, groupe Clariane ;
- **Mr Luc BROUSSY**, président du Conseil national de la Silver économie ;
- **Mr Emmanuel CASTELLANI**, PDG d'Emotivi ;
- **Mr Cedric DRAY**, DG d'Aminogram ;
- **Mr Romain GANNEAU**, co-président de l'OIR Silver Eco ;
- **Mr Benoit GERMANOS**, cofondateur et dirigeant de Someo Solutions ;
- **Mme Angélique GIACOMINI**, Déléguée Générale Adjointe du réseau francophone des Villes Amies des Aînés ;
- **Mr Olivier GUERIN**, Professeur de Gériatrie, Vice-président de France Silver Eco ;
- **Mr Maurice KAHN**, Directeur général d'INDIENOV ;
- **Mr Xavier LOUIS**, PDG de Fives Lives ;
- **Mr Michael MONTAGNÉ**, représentant de « VYV 3 Sud-Est » ;
- **Mr Gilles PIAZZA**, Directeur d'ADMR 84 ;
- **Mme Emmanuelle ROBERT**, Directrice du Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) Santé, Soins, Accompagnement.

Le **Pôle Services à la Personne** est un cluster régional qui rassemble les organisations sanitaires, sociales, médico-sociales et de services à la personne autour de la construction d'un parcours de soins et de services aux domiciles. Il vise à favoriser la croissance, l'emploi et l'innovation des organisations qui en sont membres.

AIDADOMI : Entreprise régionale qui propose de nombreux services : l'entretien du domicile, l'aide aux séniors, la gestion des situations de handicap, la garde d'enfants, la téléassistance ou le jardinage et bricolage. Forte de ses 17 ans d'existence, et avec plus de 25 agences (dont 4 à Marseille) et plus de 1 100 salariés, AIDADOMI se place en leader des entreprises locales indépendantes de services à la personne.

ADMR84 : l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne. Le réseau propose de nombreux services répartis en quatre pôles : enfance et parentalité, accompagnement du handicap, services et soins aux séniors, entretien de la maison.

L'entreprise **Five Lives**, créée en 2021, compte une douzaine de salariés répartis en Europe. Elle développe une application mobile pour évaluer le risque de développer une démence.

Le réseau francophone des « **Villes Amies des Aînés** » est une association affiliée au réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé. Le réseau promeut la démarche Ville Amie des Aînés (VADA) au niveau francophone qui vise à encourager la prise en compte du vieillissement démographique dans les politiques publiques d'aménagement.

L'entreprise **Emotivi**, créée en 2017, compte un salarié. La start-up développe une solution pour lutter contre l'isolement affectif chez les séniors ou les personnes en perte d'autonomie, que celles-ci résident en EHPAD, en résidence séniors ou à domicile. L'application permet, à partir du téléviseur de la personne âgée, de recevoir ou d'émettre des appels-vidéos et de recevoir, ou d'envoyer des messages.

L'entreprise **Aminogram**, créée en 2003, compte huit salariés. Elle conçoit et fabrique des dispositifs médicaux d'analyse de la composition corporelle et des compléments alimentaires pour les professionnels de la nutrition. Aminogram a pour ambition d'être la référence en France dans le domaine de la bio-impédancemétrie et de la nutrition.

L'entreprise **Indienov**, créée en 2020, compte un peu moins de 20 salariés. Elle développe une ceinture correspondant à un dispositif médical individuel léger pour la prévention des chutes et la protection contre les fractures fémorales. La ceinture peut détecter les signaux avant-coureurs de la chute, analyser la chute et activer aussitôt un airbag positionné pour amortir l'impact. Une alerte est envoyée sur les smartphones des proches et accompagnants.

L'entreprise **Soméo Solutions** n'a pas de salariés. L'entreprise déploie des solutions numériques au service de la prévention, de la santé globale et du mieux-être. En direction des séniors, le service numérique proposé via une plateforme web vise 3 axes : la gestion de la douleur, l'amélioration du sommeil et la lutte contre l'anxiété.

Korian, une branche du groupe Clariane, intervient dans le champ des maisons de retraite médicalisées. Clariane est un groupe européen (Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Espagne, France et Italie). Le groupe est présent dans les domaines des établissements et services de santé, de l'hospitalisation à domicile, des Services Infirmiers de Soins À Domicile (SIAD) et de l'habitat alternatif, avec des résidences-services, des résidences partagées, des colocations, mais aussi des agences sur l'aide à domicile comme « Petit-fils ».

VYV 3 Sud-Est est une entreprise locale de la branche nationale de VYV 3, positionnée dans les soins et services d'accompagnement mutualistes (dentaire, audio et optique). Pour VYV 3 Sud-Est l'accompagnement cible principalement les personnes en situations d'handicap, les personnes âgées, la petite enfance mais également l'aide à domicile.

Le Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) Santé, Soins, Accompagnement, labellisé par quatre ministères, identifie un réseau d'acteurs visant à contribuer à l'évolution des formations de Bac-3 à Bac+8 dans les domaines médical, paramédical, social et des industries de la santé. Ses principaux objectifs sont de renforcer les partenariats entre les acteurs de la formation et les employeurs, d'adapter et de faire évoluer la carte des formations pour répondre aux besoins évolutifs des professionnels et des bénéficiaires, et de favoriser l'employabilité des apprenants. En anticipant les tendances émergentes et en intégrant des méthodes pédagogiques innovantes, le CMQ œuvre au développement de la filière Silver économie et à la valorisation des métiers liés à la santé et au soin.

Zoom sur l'entretien du Professeur Olivier GUERIN :

Le Professeur Olivier Guerin met en évidence l'importance d'analyser conjointement les **deux grandes transitions en cours : climatique et démographique**, et notamment, leurs incidences sur le fonctionnement sociétal.

Bien que la transition démographique soit aussi « impactante » pour l'humanité que la transition climatique, il existe, selon lui, un vrai décalage dans l'opinion publique et une prise de conscience largement moins importante pour la transition démographique.

Un des principaux défis sera de maintenir les systèmes productifs avec moins de professionnels de santé et une population vieillissante générant une demande croissante de soins.

Pour répondre à ces défis, Olivier Guérin souligne deux grandes stratégies : les stratégies asiatiques, où la solution dans les 20 prochaines années est intégralement digitale, robotique et liée à l'Intelligence Artificielle, et le bloc européen, où la réponse est migratoire, complétée dans une moindre mesure par le digital.

Selon lui, **un des modèles « abouti » est celui du dispositif « Bien Vieillir Ensemble » (BVE)**, qui permet de mieux comprendre comment retarder les effets sanitaires du vieillissement sur les populations : ce dispositif permet notamment **la collecte de données sur plus de 30 000 personnes âgées**, ce qui représente une vraie « mine d'or de recherche et de valorisation économique » pour développer notre capacité à anticiper la transition démographique.

En conclusion, le principal moyen d'atténuer les impacts du vieillissement de la population serait de **miser sur la prévention, autrement dit, d'essayer d'éviter au maximum le recours au système de santé** (essayer de rester en bonne santé et rester en autonomie). Ce point est d'autant plus important qu'il est constaté, en parallèle de la part des séniors (de la génération des Baby-boomers), une forte attente en matière de soins et d'un accompagnement de qualité au « bien vieillir ».

Olivier GUERIN, MD, PhD

Professeur des Universités – Praticien Hospitalier

Président du Conseil National Professionnel – Spécialité Gériatrie (CNP-SG)

Vice-Président de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie (SFGG)

IRCAN - Université de Nice - Sophia-Antipolis INSERM U1081 - CNRS UMR 7284

Chef du Pôle Réhabilitation Autonomie Vieillessement (RAV)

CHU de Nice

3.2.1 Une filière, à mi-chemin entre l'économie et le social ...

Malgré des perceptions différentes sur sa nature et ses finalités, les interviewés partagent l'analyse d'une filière qui n'est pas comme les autres. Si elle a existé au travers d'un discours très volontariste et très optimiste quant à son potentiel de création de millions d'emplois, elle peine à exister dans les faits. Les acteurs interrogés ne donnent pas le sentiment de se sentir appartenir à un écosystème même si certains d'entre eux, en particulier les entreprises qui développent des solutions de nature technologique, reconnaissent la valeur ajoutée de l'OIR Silver Eco en région dans la promotion d'un tel écosystème.

Contrairement à la plupart des autres filières industrielles, **la filière Silver économie est une des rares à n'avoir pas été rattachée au Conseil National de l'Industrie** rappelle Luc Broussy, le président du Conseil national de la Silver économie. La difficulté à cerner les contours sectoriels de cette filière, en lien avec le caractère très éclaté des activités qu'elle recouvre, et le prisme largement social de son cœur d'activité, l'a conduite à plutôt être rattachée au ministère des affaires sociales, un ministère, comme on le rappelait plus haut, très engagé dans son lancement. Selon les acteurs rencontrés, il résulte de cette difficulté à l'imposer comme une filière économique à part entière que celle-ci ait pu être moins organisée et active que d'autres.

Si le rejet de la filière en tant que filière économique traditionnelle est une position assez consensuelle parmi les personnes interviewées, celles-ci identifient dans cette filière des sous segments, des spécificités et des finalités différentes. Selon les secteurs d'activités dans lesquels les acteurs évoluent, la notion de « marché des séniors » est d'ailleurs différemment assumée.

Selon plusieurs interviewés, la Silver économie se définit surtout par la nature de ses clients, voire, la nature de ses bénéficiaires qui sont les personnes âgées. La Silver économie a ainsi vocation à regrouper en son sein n'importe quelle entreprise généraliste capable d'adapter son offre aux personnes âgées. Cela étant, si le champ de ses activités est potentiellement sans limites, le développement d'une offre de biens et services adaptés aux personnes âgées doit rencontrer une condition : celle d'un marché solvable. Le « **marché des personnes âgées solvables existe et il ne serait pas suffisamment exploité** », souligne à ce propos Romain Ganneau.

Pour d'autres acteurs, le cœur de la filière réside dans le secteur médico-social et sanitaire et l'approche industrielle de la filière, que certains souhaiteraient, via l'intégration de la filière au Conseil National de l'Industrie, a peu de sens. Les acteurs des services à la personne en particulier rappellent que l'inclusion des services à la personne dans la filière est très récente, la preuve d'une prise de conscience tardive de l'importance de ces activités et d'un « biais technologique » qui a longtemps prévalu. La Silver économie, « ce n'est que le nouveau nom à l'action sociale », souligne d'ailleurs un des interviewés, ce qui n'exclut pas de voir le vieillissement comme une source d'opportunités économiques. C'est encore « l'économie de la bienveillance et de l'innovation ». Selon les tenants de cette approche, la filière Silver économie est avant tout une filière de services, et notamment de services à la personne qui, s'ils peuvent bénéficier de solutions de nature technologiques, ne peuvent être invisibilisés par celles-ci.

Au final, certains acteurs rencontrés (CMQ Silver Eco) résument la Silver économie, **comme deux mondes difficilement conciliables**, le marché des biens et des services destinés au mieux vieillir, porteur d'innovation et de développement économique, pour les personnes âgées pouvant se les offrir, et celui de l'accompagnement des personnes âgées parfois et souvent peu solvables.

3.2.2 ... caractérisée par une grande hétérogénéité d'acteurs, aux problématiques spécifiques

Toutes les personnes rencontrées soulignent la grande diversité d'activités et de statut des acteurs qui interviennent dans la filière, un autre facteur d'explication au caractère peu saisissable de celle-ci. S'y mêlent des acteurs du secteur privé lucratif, non lucratif, relevant du champ large de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles) et intervenant dans des domaines très différents (accompagnement, prévention, santé, habitat, loisirs, épargne, assurance, etc.). Quoi de commun entre un EHPAD appartenant à un fonds d'investissement de rang mondial, un acteur de la protection sociale qui promeut auprès de ses adhérents séniors des solutions pour se maintenir en bonne santé, une entreprise de services à la personne ou des start-up qui développent des dispositifs médicaux pour prévenir les chutes ou des applications numériques pour lutter contre l'isolement? Rien, et pourtant toutes ces entités « appartiennent » à l'écosystème de la Silver économie et développent des services et des produits à destination des personnes âgées.

Au-delà de leur hétérogénéité, de nombreux interviewés soulignent l'existence d'un facteur commun aux principaux acteurs de la filière : **le rôle que jouent les financements publics dans la solvabilisation de l'offre et de la demande.** La recherche de financements publics pour les petites entreprises ou start-up, en butte avec un modèle économique fragile (pour les raisons évoquées ci-après), a été souligné. Dans cette perspective, la

conférence des financeurs²³ qui est devenue à l'échelle départementale un « passage obligé » pour l'obtention de financements suscite des réserves. Selon plusieurs interviewés, ce dispositif participe d'un émiettement des financements qui peut freiner le développement de projets ou d'innovations (sociales ou technologiques) en faveur du grand-âge et constituer par ailleurs un obstacle à l'atteinte d'un certain « marché de masse ».

La Silver économie : un « marché » difficile à pénétrer pour les entreprises

Les entreprises de la filière rencontrées lors des entretiens considèrent la Silver économie comme **un marché particulièrement difficile à pénétrer et au sein duquel il peut s'avérer complexe de se développer.**

L'activités des entreprises rencontrées concernent, pour la grande majorité d'entre elles, le développement de produits ou de services dédiés à améliorer la qualité de vie des seniors, en agissant notamment en amont ou aux prémises de la perte d'autonomie, par de la prévention ou le développement de services et d'outils favorisant le maintien à domicile.

En intervenant au croisement de la prévention et de la santé, les entreprises sont confrontées à **une diversité forte de leur cible et de leur « clientèle » ou « patientèle » qui complexifient leur accès au marché** (« go to market »). Il s'agit des seniors eux-mêmes ou de leurs proches, des professionnels de santé (médecins, thérapeutes, pharmacie, etc...), des structures de santé ou d'accueil des personnes âgées (hôpitaux, EHPAD, résidences autonomie...), ou encore d'acteurs « intermédiaires » (sociétés d'aide à domicile, téléassistance, complémentaire santé, CPAM...).

Les entreprises rencontrées ont également fait part d'une autre « barrière à l'entrée », de nature plus « culturelle », liée selon elles à « la non-habitude de la population de payer pour sa santé », la conséquence d'une prise en charge largement collective en France des dépenses de santé. À cette difficulté, s'y combinerait une autre, celle de la solvabilité des personnes âgées.

Pour une partie des entreprises, le produit ou le service qu'elles développent doit **suivre une trajectoire composée de multiples étapes, afin d'atteindre leur cible : les professionnels de santé.** En effet, dans l'objectif de développer le produit/service sur le marché de la Silver économie, ce dernier doit tout d'abord **pouvoir passer de la phase expérimentale à des tests et données cliniques qui, une fois approuvés, pourront permettre son remboursement par la sécurité sociale,** l'objectif de long terme de certaines entreprises de la filière. Mais une fois cette étape franchie, **il faut encore que l'entreprise aille sensibiliser et convaincre les différents professionnels de la santé de « prescrire » le produit ou le « service ».**

Pour l'entreprise FIVE LIVES, cette trajectoire du produit ou du service à destination des seniors est une vraie spécificité de la filière. L'entreprise explique que 80% des dépenses de santé au sein de la Silver économie sont en B to B et passent essentiellement par le remboursement. L'entreprise, comme pour l'ensemble des applications de thérapie numérique, vise donc à long terme un remboursement de son produit digital pour intégrer pleinement le marché des seniors, tout en indiquant qu'« aller chercher le remboursement de son produit », est un long chemin, qualifié de « champ de mines ». Tout comme pour un médicament, il faut en effet

²³ La conférence des financeurs a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Elle doit également permettre d'assurer au niveau local une meilleure coordination des acteurs intervenant sur la prévention de la perte d'autonomie. Elle est présidée par Conseil départemental et le directeur général de l'agence régionale de santé. Au sein de la conférence siègent des représentants des régimes de base d'assurance vieillesse (CARSAT et MSA) et d'assurance maladie, de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à travers ses délégations locales, des fédérations des institutions de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO) et des organismes régis par le code de la mutualité. La composition de la conférence peut être élargie, en fonction des partenariats locaux, à toute autre personne physique ou morale concernée par les politiques de prévention de la perte d'autonomie.

arriver à collecter et à démontrer la pertinence des données scientifiques et cliniques réalisées, et même lorsque la pertinence est avérée, le chemin est long pour arriver à être approuvé et donc remboursé par la sécurité sociale. Le chemin n'est pas terminé car l'enjeu ensuite est que les médecins prescrivent ce dispositif, ces derniers ayant souvent, selon le chef d'entreprise de FL., des préjugés sur les applications digitales. Cela signifie qu'entre toutes ces étapes, l'entreprise doit pouvoir chercher d'autres modèles économiques, d'autres financements via des levées de fonds notamment, une difficulté importante et une particularité de la filière.

L'entreprise AMINOGRAM témoigne de l'impact de la reconnaissance des produits issus de l'industrie de la santé par les acteurs institutionnels de la filière sur le développement de son activité. La Haute Autorité de Santé en France a déclaré la bio-impédancemétrie comme un outil d'aide au diagnostic de la dénutrition incitant ainsi les hôpitaux, cliniques, à s'intéresser à la dénutrition et donc au produit développé par l'entreprise. Néanmoins, pour son chef d'entreprise, la dernière étape du remboursement par la sécurité sociale reste l'étape à franchir pour lancer le développement du produit et de l'entreprise.

Il peut s'avérer plus facile pour certaines start-up de déployer leurs activités en B to B plutôt qu'en B to C. C'est notamment ce qu'explique le dirigeant de Someo Solutions, estimant être aujourd'hui « trop petit » sur le marché pour faire du B to C, il doit passer par « un tiers de confiance » pour atteindre sa cible finale que sont les séniors. Leurs solutions sont donc proposées par des intermédiaires, tels que les pharmacies, les complémentaires santé, la Carsat, les résidences autonomie, etc. L'entreprise EMOTIVI a expérimenté différents modèles, tout d'abord en B to B directement avec les EHPAD pour équiper les télévisions des séniors avec leur service de visio. Ce modèle est celui qui était, selon le dirigeant, le plus soutenable en termes de développement mais la crise Covid et le scandale des EHPAD a mis fin au déploiement de leur produit dans ces structures. Ils ont donc choisi de partir sur un modèle B to C en ciblant les aidants pour déployer leur produit. Mais cette fois-ci, tout comme SOMEO, ils estiment être trop petits par rapport au marché visé et manque de moyens pour toucher leur « clientèle ». Leur dernière option a été de travailler via des prescripteurs tels que les sociétés de téléassistance ou les sociétés d'aide à domicile mais dans ce dernier cas, il leur a manqué des ressources financières ou l'appui d'une grande structure pour aller plus loin.

Les services à la personne : un marché au très fort potentiel de croissance confronté à des défis majeurs

Les services à la personne sont une activité clé de la Silver économie. Avec 26 350 emplois, ils constituent, avec les hébergements médico-sociaux, le cœur de la filière de la Silver économie.

Ce secteur réunit **des acteurs aux statuts très différents** (entreprises à but lucratif, associations, organismes publics comme les Centres Communaux d'Action Sociale ; au total, les salariés relèvent de sept conventions collectives différentes) **dont les activités ne se recoupent pas totalement.** Alors que les acteurs « traditionnels » du secteur comme les associations et les établissements publics sont davantage tournés vers les services d'accompagnement et d'assistance aux personnes âgées ou handicapées (en moyenne en France, cela représente autour de 70% de leur activité), les activités de services à la personne réalisées par les entreprises se répartissent en parts presque égales entre l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et les services de la vie quotidienne (travaux ménagers, jardinage, bricolage, soutien scolaire etc...) – l'activité des micro-entrepreneurs qui reste en comparaison beaucoup plus marginale est, quant à elle, concentrée quasi intégralement sur les services de vie quotidienne²⁴.

Les entreprises de ce secteur interviewées s'accordent sur la **nature du principal frein à leur activité qui concerne des difficultés importantes de recrutement, de fidélisation et plus globalement qui relève d'un manque d'attractivité du secteur.** Cette difficulté est partagée par les acteurs des hébergements pour personnes âgées évoquant une « crise des vocations ». Depuis la fin du Covid, l'enjeu pour le secteur des services à la

²⁴ Direction Générale des Entreprises, 2023, *Les services à la personne, un marché confronté à des défis majeurs d'ici 2030.*

personne serait ainsi moins la solvabilisation de la demande que l'insuffisance de l'offre et donc l'impossibilité, pour les structures, de répondre aux besoins. L'entreprise AIDADOMI précise ainsi rencontrer régulièrement les départements pour dire que 50% des besoins exprimés à la structure ne peuvent être satisfaits en raison du manque de personnel. Comme le rappelle un des acteurs interviewés (Pôle Service à la Personne) contrairement à il y a une dizaine d'années, il ne se crée aujourd'hui quasiment plus d'entreprises de services à la personne, les structures de soins à domicile s'adossant de plus en plus à d'autres activités (EHPAD, cliniques, hôpitaux, bailleurs sociaux).

La problématique du recrutement et de l'attractivité de ce secteur est un enjeu majeur de ce secteur au regard de son potentiel de croissance. Contrairement en effet aux autres activités de la filière pour lesquelles les perspectives de croissance sont plus incertaines, il est largement admis qu'avec le vieillissement démographique, et l'augmentation du nombre de personnes dépendantes qui est évaluée à plus de 20%²⁵, **les besoins en services d'aide et d'accompagnement à domicile ainsi qu'en hébergement médicalisé vont augmenter de façon importante.** Selon les estimations de la DREES, **la région Provence-Alpes-Côte d'Azur serait, avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, la région dont les besoins d'emplois d'aide à domicile pour personnes âgées dépendantes devraient le plus augmenter.** Dans certains départements comme les Alpes-de-Haute-Provence ou les Hautes-Alpes, ces besoins de recrutement (en équivalent temps plein) se situeraient entre + 45% et +60%²⁶. Une autre estimation de la DARES et de France Stratégie identifie les métiers du care (aide et soin) comme les métiers les plus créateurs d'emplois dans la région²⁷. Les difficultés de recrutement font l'objet d'un diagnostic largement partagé par les acteurs du secteur. La conjonction de salaires trop bas (selon l'Insee, la moitié des salariés des entreprises de services à la personne touchent moins de 1,1 du Smic horaire brut) et de conditions de travail difficiles (pénibilité physique exposant à de nombreux arrêts de travail, multiplicité des déplacements, morcellement des tâches, etc.) sont les principales explications. Ces facteurs rendent les emplois peu attractifs pour de nombreux travailleurs potentiels et limitent la fidélisation des employés.

Selon les acteurs interrogés, **le secteur est également fondé sur un modèle économique fragile, en lien avec sa forte dépendance aux financements publics.** Ceux-ci interviennent à la fois pour solvabiliser la « demande », via le versement par les départements de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH)²⁸, et solvabiliser « l'offre », via notamment des exonérations de cotisations patronales et autres dispositifs fiscaux en direction des organismes prestataires. Pour certains des acteurs interrogés (PSP), cette forte dépendance du secteur aux financements publics détermine largement les prix pratiqués et dessine davantage un pseudo marché des services à la personne. Pour d'autres, elle est un frein à la mise en œuvre de mesures qui permettraient d'améliorer l'attractivité des métiers. S'agissant des hébergements médicalisés, la problématique du financement est majeure pour le secteur selon ses acteurs qui soulignent un modèle économique devenu insoutenable.

3.2.3 Une « filière » qui appelle des réponses de nature différente

Les interviews menées ont permis de révéler la diversité des enjeux auxquels les acteurs de la « filière » sont confrontés et partant, celles de leurs attentes. Celles-ci relèvent d'actions publiques se situant à différentes échelles, dont toutes ne relèvent pas uniquement de l'échelle régionale et à ce titre ne sont pas traitées ici – à

²⁵ Selon la DREES, en 2030, le nombre de personnes modérément dépendantes (GIR 3 et 4) augmentera de 20 %, celui des personnes sévèrement dépendants (GIR 1 et 2) de 8 %.

²⁶ Direction Générale des Entreprises, 2023, *ibid*.

²⁷ DARES, France Stratégie, 2022, *Les métiers en 2030*.

²⁸ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie, c'est-à-dire des personnes relevant des groupes GIR 1 à 4. La Prestation de Compensation du Handicap vise quant à elle à soutenir les personnes en situation de handicap et permet de financer notamment les aides à domicile.

l'instar d'une réforme du financement de la dépendance jugée nécessaire par de nombreux acteurs des secteurs de l'accompagnement et de l'hébergement²⁹.

Du point de vue de l'environnement dans lequel les acteurs évoluent, de « l'écosystème de la filière » en région, les acteurs interviewés ont globalement exprimé leur satisfaction vis-à-vis du gérontôle qu'ils souhaiteraient toutefois plus fort pour pouvoir insuffler une dynamique de recherche et d'animation territoriale. Vis-à-vis de l'action régionale, **l'OIR Silver économie est pleinement reconnue par les entreprises pour agir en ce sens**. En complément de ce qui se fait déjà, les entreprises ont exprimé **certaines attentes et besoins** qui pourraient, selon elles, être portés par l'OIR :

- favoriser la connaissance mutuelle des acteurs de la filière perçue comme « un vrai labyrinthe » ;
- « *développer du mentoring pour discuter avec ses pairs* » afin de faciliter le développement d'une entreprise et identifier les étapes clés ;
- Imaginer des sessions de « job dating », avec des pitch de présentation des entreprises et start up pour présenter leurs produits aux différentes cibles ;
- travailler en groupe, par domaine d'activité pour créer davantage de réseaux entre les entreprises et les structures médicales, sociales (ex : CCAS), les organismes de santé (ex : ARS), l'aide à la personne ou encore « le monde » de la recherche (universités, laboratoires). En parallèle de ces groupes, au croisement de tous, pourrait être envisagé de thématiser certains comités de l'OIR sur les questions liées à l'accompagnement, au financement, à la levée de fond, aux appels à projets, etc. ;
- être un centre de ressources (fond documentaire, liste des appels à projets) et diffuser l'information au travers, par exemple, d'une newsletter ou d'un compte linkedin, etc. ;

Selon les entreprises rencontrées, il ressort qu'un accompagnement par les acteurs et institutions publiques serait nécessaire, en particulier pour répondre aux enjeux et questionnements suivants : **comment valoriser et diffuser leurs produits et services ? comment réaliser des expérimentations sur le territoire ? comment faciliter l'accès aux startups, à des établissements médico-sociaux et hôpitaux ?** ;

Les entreprises regrettent que la volonté publique et la politique de santé en France soient trop souvent orientées sur le soin et non la prévention. En matière de prévention, elles soulignent les services que peuvent rendre certaines solutions numériques ou dispositifs technologiques pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou leur bien-être, quelque soit leur structure accueillante. En offrant également l'avantage de pouvoir pallier le manque de personnels et de pouvoir améliorer les conditions de travail dans certains pans de la Silver économie, ces outils, s'ils sont associés à des services « humains », pourraient à terme constituer une des briques du maintien à domicile (SOMEO). Dans ce contexte, **favoriser davantage le développement de ces outils par l'impulsion de politiques publiques et par une sensibilisation aux solutions innovantes** auprès des seniors, des professionnels et des structures de santé et d'accompagnement ressort comme une attente prioritaire de la part des entreprises.

L'accès aux structures de santé et au secteur de l'aide à la personne pour présenter leurs produits ou services est difficile selon les entreprises. Cela est d'autant plus le cas, si le produit développé n'est pas remboursé par la sécurité sociale ou ne dispose pas de certaines certifications. Travailler avec ces structures pour les entreprises s'avère difficile, d'autant qu'une majorité d'entre elles relève du secteur public avec des temps de décision longs, souvent au travers d'appels à projets, et déconnectés de celui de l'entreprise ou d'une startup. Ces freins

²⁹ Pour une introduction au fonctionnement et aux problématiques de ce secteur complexe, le lecteur pourra se reporter au rapport de la Cour des Comptes, décembre 2021, *Les services de soins à domicile, une offre à développer dans une stratégie territorialisée de gradation des soins*.

identifiés par les entreprises pourraient être atténués par un accès au niveau régional à **des lieux d'expérimentation au travers de centres de recherche et de collaborations avec des partenaires du secteur de la santé et des prescripteurs**. Pouvoir présenter et tester des prototypes auprès du public sénior, dans le cadre d'évènements dédiés, à l'initiative de la Région, est également une action plébiscitée par les entreprises.

Concernant la valorisation des biens et services, le produit de prévention de la dénutrition AMINOGRAM en est un exemple. Il est évoqué lors de l'entretien par son dirigeant que ce dispositif pourrait être introduit lors des campagnes de recensement, comme cela se fait dans d'autres pays, afin de recueillir rapidement des données sur la santé de la population. Pour cela, il serait nécessaire d'avoir **une implication des acteurs publics afin d'appuyer le projet pour l'intégrer dans des actions nationales (recensement) ou plus locales** lors d'évènements par exemple.

Afin de faciliter la valorisation des produits, une reconnaissance de ces derniers par le biais de **la création d'un label territorial « Silver économie »** sur la base de critères à définir (l'impact environnemental, l'innovation, le suivi client, etc.) serait une piste de réflexion à approfondir.

Si les enjeux auxquels le secteur des services à la personne est confronté relèvent largement de décisions de l'Etat et de ses autorités de contrôle et de tarification (ARS et Conseil départemental) comme évoqué plus haut, la question de la faible attractivité des emplois et donc de la qualité des emplois, qui est l'une des difficultés majeures du secteur, peut trouver, selon certains interviewés, des solutions auprès de l'action locale.

Pour certains des acteurs interrogés (CMQ), **le développement de labels délivrés par des certifications, voire de marques employeurs**, pourrait être accéléré³⁰. Ceux-ci pourraient attester d'une certaine qualité des emplois proposés (en termes d'organisation du travail, de pénibilité, de formation et d'évolution professionnelle) et partant, favoriser l'attractivité de ces métiers et diminuer le turn-over très élevé dans le secteur. Les collectivités pourraient ainsi favoriser leur développement, en conditionnant certains financements à l'obtention de ces labels.

L'efficacité des labels pour agir sur la qualité des emplois ne fait pas consensus parmi les acteurs interviewés. À court terme, des solutions plus pratiques sont envisagées comme la généralisation d'innovations de process visant à améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information des structures, dans la perspective notamment d'une meilleure gestion des temps de travail et des déplacements, d'une couverture de certaines « zones blanches », voire, d'une meilleure adéquation entre les besoins des bénéficiaires et les compétences spécifiques des professionnels.

La diversification des activités ainsi que la recherche de plus de complémentarité entre le secteur des services à la personne et celui des EHPAD sont également des pistes évoquées. Elles consisteraient à travailler de manière décloisonnée, à évoluer vers une meilleure perméabilité des structures, pour faciliter les prises en charge en fonction du niveau de dépendance des personnes âgées. Le dispositif « EHPAD hors les murs » en est un exemple.

Au-delà, ce sont des actions plus structurantes qui sont encore plébiscitées même si leur faisabilité à court terme, de l'avis de plusieurs interviewés, reste peu certaine. Ainsi, la question de l'attractivité des métiers du grand âge devrait être pensée, dans l'idéal, dans un cadre plus global permettant de construire des **réponses coordonnées et intégrées au niveau territorial**. C'est notamment dans cette perspective que s'inscrit la proposition conjointe du Haut-Commissariat au Plan et du think tank Matières grises de transformer les actuels Schémas départementaux de l'autonomie, jugés trop restrictifs, vers des **Schémas départementaux de la transition**

³⁰

démographique³¹. À l'échelle des départements jugés les plus légitimes au regard des nombreuses compétences dont ils disposent dans le domaine (insertion, action sociale, solidarités, transports, logement etc.), ceux-ci seraient les « ensembliers » des actions d'adaptation de leur territoire au vieillissement, incluant la question de l'accès à la santé, de l'habitat et de l'accompagnement des personnes âgées.

C'est dans la perspective de cette nécessaire adaptation des territoires au vieillissement de leur population, qu'une analyse centrée sur les besoins spécifiques des populations âgées prolongera cette étude. Elle s'attachera à évaluer la capacité des territoires à répondre à ceux-ci par une offre de biens et services adaptés dont l'accessibilité fera l'objet d'une attention spécifique.

³¹ Haut-Commissariat au Plan, Matières Grises, 2023, *Quand les baby-boomers auront 85 ans, projections pour une offre d'habitat adapté à l'horizon 2030-2050*.

Ce tableau présente, à partir de la déclinaison sectorielle de l'INSEE en NAF732, les 76 activités sectorielles retenues comme faisant partie de la filière Silver économie.

Pour l'estimation du nombre d'emplois et d'établissements résumée dans la colonne « Estimation Silver économie », différentes approches ont été appliquées selon les activités sectorielles :

- "total des emplois et des étabts retenus" : l'ensemble des emplois et des établissements de ces activités sont retenus ; ces activités composent le cœur de filière.
- "% seniors territoire" : une proratisation du nombre d'emplois et du nombre d'établissements de ces activités est effectuée en fonction du poids de seniors qui résident sur la maille géographique retenue (nationale/régionale/EPCI)
- "% seniors FM" : une proratisation du nombre d'emplois et du nombre d'établissements de ces activités est effectuée en fonction du poids des seniors à l'échelle de la France Métropolitaine. Ce sont essentiellement des activités non-présentielles.

CODE NAF 732	INTITULES NAF 732	Domaines Silver économie	Estimation Silver économie
87.10A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Hébergements médico-sociaux	Total des emplois et étabts retenus
87.30A	Hébergement social pour personnes âgées		Total des emplois et étabts retenus
86.10Z	Activités hospitalières	Services de soins et santé	% seniors territoire
86.21Z	Activité des médecins généralistes		% seniors territoire
86.22A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie		% seniors territoire
86.22B	Activités chirurgicales		% seniors territoire
86.22C	Autres activités des médecins spécialistes		% seniors territoire
86.23Z	Pratique dentaire		% seniors territoire
86.90A	Ambulances		% seniors territoire
86.90B	Laboratoires d'analyses médicales		% seniors territoire
86.90D	Activités des infirmiers et des sages-femmes		% seniors territoire
86.90E	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues		% seniors territoire
86.90F	Activités de santé humaine non classées ailleurs		% seniors territoire
88.10A	Aide à domicile	Services d'aide à la personne	Total des emplois et étabts retenus
88.10B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées		Total des emplois et étabts retenus
96.09Z	Autres services personnels n.c.a.		% seniors territoire
97.00Z	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique		% seniors territoire
46.46Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	Commerce santé	% seniors FM
47.73Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé		% seniors territoire
47.74Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé		% seniors territoire
10.85Z	Fabrication de plats préparés	Industrie santé	% seniors FM
10.86Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques		% seniors FM
21.10Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base		% seniors FM
21.20Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques		% seniors FM
26.60Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques		% seniors FM
30.92Z	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides		% seniors FM
32.50A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire		% seniors FM
32.50B	Fabrication de lunettes		% seniors FM

55.30Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs		% seniors territoire	
79.11Z	Activités des agences de voyage		% seniors territoire	
79.12Z	Activités des voyagistes		% seniors territoire	
90.01Z	Arts du spectacle vivant		% seniors territoire	
90.04Z	Gestion de salles de spectacles		% seniors territoire	
91.01Z	Gestion des bibliothèques et des archives	Loisirs	% seniors territoire	
91.02Z	Gestion des musées		% seniors territoire	
91.03Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires		% seniors territoire	
91.04Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles		% seniors territoire	
92.00Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent		% seniors territoire	
93.11Z	Gestion d'installations sportives		% seniors territoire	
93.12Z	Activités de clubs de sports		% seniors territoire	
93.13Z	Activités des centres de culture physique		% seniors territoire	
96.02A	Coiffure		Esthétique et bien-être	% seniors territoire
96.02B	Soins de beauté			% seniors territoire
96.04Z	Entretien corporel	% seniors territoire		
41.20B	Construction d'autres bâtiments	Habitat	% seniors territoire	
43.11Z	Travaux de démolition		% seniors territoire	
43.12A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires		% seniors territoire	
43.12B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse		% seniors territoire	
43.13Z	Forages et sondages		% seniors territoire	
43.21A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux		% seniors territoire	
43.21B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique		% seniors territoire	
43.22A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux		% seniors territoire	
43.22B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation		% seniors territoire	
43.29A	Travaux d'isolation		% seniors territoire	
43.29B	Autres travaux d'installation n.c.a.		% seniors territoire	
43.31Z	Travaux de plâtrerie		% seniors territoire	
43.32A	Travaux de menuiserie bois et PVC		% seniors territoire	
43.32B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie		% seniors territoire	
43.33Z	Travaux de revêtement des sols et des murs		% seniors territoire	
43.34Z	Travaux de peinture et vitrerie		% seniors territoire	
43.39Z	Autres travaux de finition		% seniors territoire	
43.91A	Travaux de charpente		% seniors territoire	
43.91B	Travaux de couverture par éléments		% seniors territoire	
43.99A	Travaux d'étanchéification		% seniors territoire	
43.99B	Travaux de montage de structures métalliques		% seniors territoire	
43.99C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment		% seniors territoire	
43.99D	Autres travaux spécialisés de construction		% seniors territoire	
64.30Z	Fonds de placement et entités financières similaires	Gestion financière, retraite et assurance	% seniors territoire	
65.11Z	Assurance vie		% seniors territoire	
65.30Z	Caisses de retraite		Total des emplois et étabts retenus	
66.29Z	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite		Total des emplois et étabts retenus	
66.30Z	Gestion de fonds		% seniors territoire	
68.32A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers		% seniors territoire	
68.32B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier		% seniors territoire	
84.30B	Gestion des retraites complémentaires		Total des emplois et étabts retenus	
96.03Z	Services funéraires	Services post-mortuaire	Total des emplois et étabts retenus	



> <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr>

Les auteurs

Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)	Aurélié THOMAS
Agence d'urbanisme azuréeene (AUA)	Sophie BASSO Antoine SCILLE
Agence d'urbanisme de l'Aire toulonnaise et du Var (Audat.Var)	Marion BAGNIS
Agence d'urbanisme du Pays d'Aix Durance (AUPA)	Gilles DAPOLITO Alban ROUX
Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)	Lisa YAHI
Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur	Sophie TASQUÉ

Cette étude a été réalisée au sein du partenariat « Observation des entreprises et des dynamiques économiques régionales » signé entre la Région, les CCI et les Agences d'urbanisme.

Mis en place en 2019, ce partenariat produit chaque année des analyses originales visant à enrichir la connaissance de l'économie régionale et éclairer l'action publique.